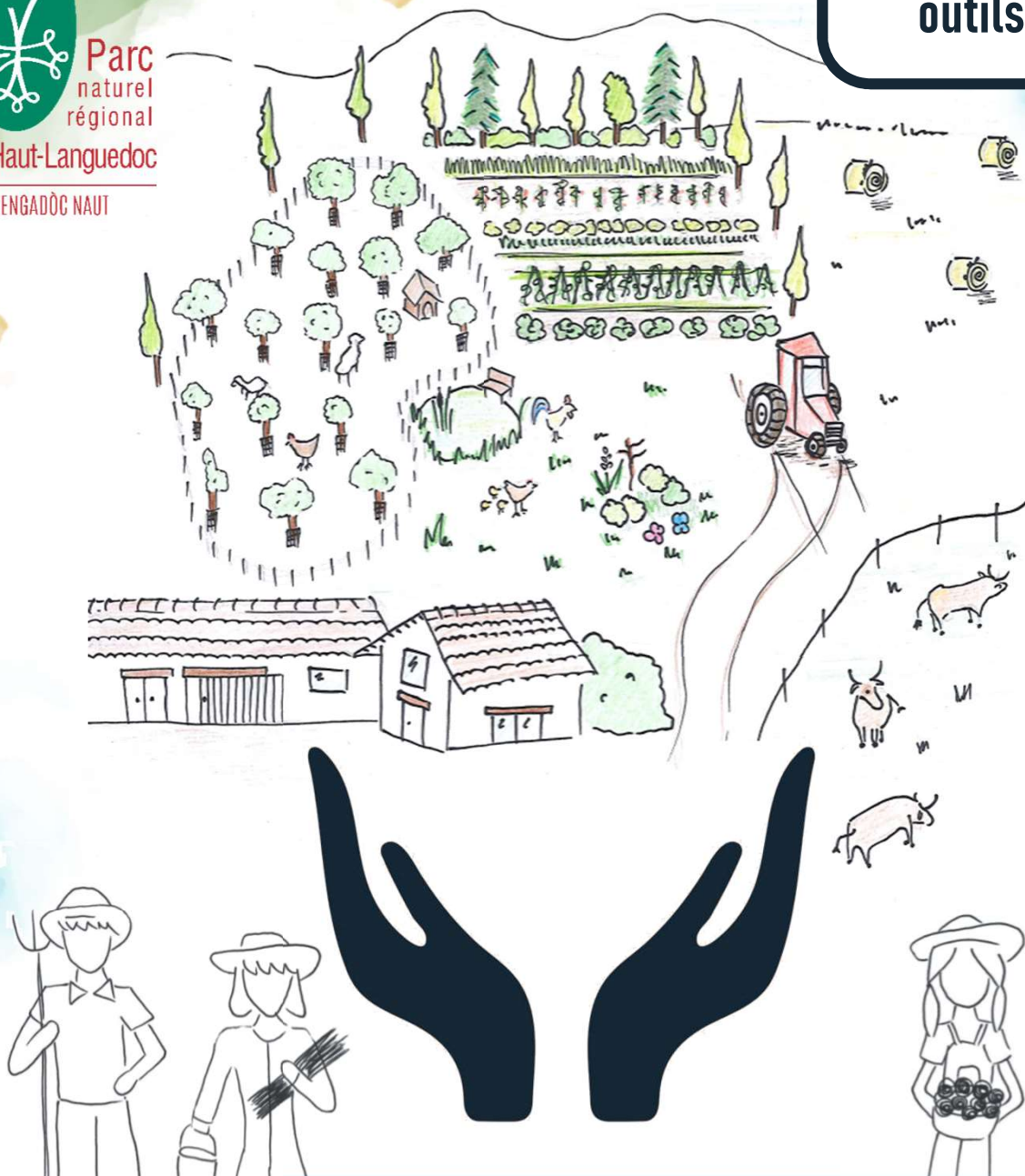




Parc  
naturel  
régional  
du Haut-Languedoc

LENGADÒC NAUT

Boîte à  
outils



Favoriser la  
**Transmission Installation  
Multiple ou Collective**  
des fermes dans le Haut-Languedoc

# EDITO



Les espaces agricoles représentent un quart du territoire du Haut-Languedoc. Soumis à de fortes mutations ces dernières années, **on observe une perte de 71% du nombre de fermes depuis les années 80.** Un constat qui pose question. La transmission et l'installation agricole semblent être le point déterminant de cette déprise et donc un élément clé à repenser. Ce constat a montré que l'agrandissement des exploitations agricoles dans un modèle dit "productiviste" a atteint certaines limites. Bien que diverses exploitations soient transmises dans la continuité, une part croissante des jeunes qui souhaitent s'installer préfèrent retourner vers une agriculture paysanne, de proximité, plus abordable et respectueuse de l'environnement. L'accès au foncier agricole est certainement le frein le plus important à l'installation de nouveaux porteurs de projets sur le territoire comme sur la France entière.


Le concept de la **Transmission Installation Multiple ou Collective** a été initié par le réseau des ADEAR il y a plus d'une dizaine d'années. Ces associations qui accompagnent les paysans de l'installation à la transmission ont choisi la Transmission Installation Multiple ou Collective pour adapter les exploitations agricoles trop chères, trop grandes proposées par les cédants à des projets à taille humaine et respectueux de l'environnement recherchés par les porteurs de projets. L'idée est alors d'installer plusieurs entités agricoles viables économiquement sur cette exploitation, de manière indépendante ou non, rendant le foncier agricole plus accessible.

Comme annoncé dans la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc afin de maintenir et développer des activités et des productions agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement, il est essentiel de maintenir et développer les activités agricoles sur notre territoire. En plus de conserver une dynamique agricole sur son territoire, le Parc souhaite encourager une agriculture dynamique, plus respectueuse de l'environnement, mobilisant les circuits courts et allant vers une autonomie alimentaire du territoire. Il s'agit notamment de faire mieux correspondre l'offre à la demande. C'est pourquoi, la Transmission Installation Multiple ou Collective apparaît comme une des solutions pour favoriser une agriculture à taille humaine et plus respectueuse de l'environnement.

Face à cette déprise agricole, le Parc et ses partenaires ne peuvent assumer seuls l'ampleur du travail. **Ce document vise donc à orienter chaque acteur concerné vers les structures professionnelles adéquates qui correspondront aux attentes de chacun.**

Michel CASTAN  
Éleveur et vice-Président du PNRHL  
en charge de l'agriculture

<b>Contexte</b>	<b>Page 5</b>
▪ La déprise agricole.....p.6	
▪ La Transmission Installation Multiple ou Collective des fermes comme solution.....p.8	
 Identifiez vos propres intérêts.....p.10	
<b>Des fiches pour chaque acteur</b>	<b>Page 12</b>
<b>Vous êtes un agriculteur</b>	<b>Page 13</b>
➤ <u>Fiche N°1</u> : Savoir où j'en suis dans mon parcours.....p.14	
➤ <u>Fiche N°2</u> : Pourquoi avoir recours à la Transmission Installation Multiple ou Collective ?.....p.15	
➤ <u>Fiche N°3</u> : Avoir recours à la Transmission Installation Multiple.....p.16	
➤ <u>Fiche N°4</u> : Avoir recours à la Transmission Installation Collective.....p.19	
➤ <u>Fiche N°5</u> : Avoir recours à un CAPE.....p.22	
➤ <u>Fiche N°6</u> : Avoir recours à un CEFI.....p.25	
➤ <u>Fiche N°7</u> : Vendre à Terre de Liens.....p.26	
➤ <u>Fiche N°12</u> : Plateformes, rencontres & formations.....p.44	
<b>Vous êtes un porteur de projet</b>	<b>Page 29</b>
▪ Le Haut-Languedoc un territoire d'exception.....p.30	
➤ <u>Fiche N°8</u> : Savoir où j'en suis dans mon parcours.....p.32	
➤ <u>Fiche N°9</u> : Pourquoi choisir de s'installer en ferme multiple ou collective ?.....p.34	
 Quiz « êtes-vous plutôt ferme multiple ou collective ? ».....p.37	
➤ <u>Fiche N°10</u> : Quelles structures pour vous aider ?.....p.38	
➤ <u>Fiche N°11</u> : L'entraide entre fermes multiples.....p.42	
➤ <u>Fiche N°12</u> : Plateformes, rencontres & formations.....p.44	
<b>Vous êtes un élu</b>	<b>Page 45</b>
➤ <u>Fiche N°13</u> : Pourquoi et comment agir à l'échelle locale ?.....p.46	
➤ <u>Fiche N°14</u> : Pourquoi et comment agir en tant qu'élu départemental ou régional ?.....p.48	
<b>Vous êtes un particulier</b>	<b>Page 49</b>
➤ <u>Fiche N°15</u> : Pourquoi et comment favoriser les fermes multiples et collectives ?...p.50	
<b>➔ Annuaire des structures clés</b>	<b>Page 51</b>
▪ Références & personnes ressources.....p.55	



Pour une meilleure fluidité de lecture nous avons fait le choix de ne pas rédiger avec une écriture inclusive. Pour autant, il va de soi que lorsque nous désignons les agriculteurs, nous parlons des agriculteurs et des agricultrices. Il en est de même pour les élu(e)s, les porteur(se)s de projet, etc.

Ce document n'est pas exhaustif sur l'ensemble des structures qui existent en lien avec le milieu agricole ou rural.

## SIGLES

**CAPE** Contrat d'Appui au Projet Entreprise  
**CDD** Contrat à Durée Déterminée  
**CEFI** Contrat Emploi Formation Installation  
**CUMA** Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole  
**DJA** Dotation Jeunes Agriculteurs  
**DPB** Droit au Paiement de Base  
**ETA** Espace Test Agricole  
**GAEC** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
**GIE** Groupement d'Intérêt Collectif  
**HCF** Hors Cadre Familial

**ICHN** Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel  
**NIMA** Non Issu du Milieu Agricole  
**TIMC** Transmission Installation Multiple ou Collective  
**PAC** Politique Agricole Commune  
**PAI** Point Accueil Installation  
**PAT** Point Accueil Transmission  
**PAT** Projet Alimentaire Territorial  
**PNRHL** Parc naturel régional du Haut-Languedoc  
**SAS** Société par Actions Simplifiées  
**SCIC** Société Coopérative d'Intérêt Collectif



© Hipolito / PNR du Haut-Languedoc

# CONTEXTE

# LA DEPRISE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC

Souvent associée à la déprise rurale, la **déprise agricole** désigne la perte de Surface Agricole Utile sur un territoire, allant de pair avec une perte du nombre d'agriculteurs sur ce territoire. Plusieurs causes en sont responsables.

## Quelles en sont les causes majoritaires ?

Les aides de la **Politique Agricole Commune** en partie proportionnelles à la taille des exploitations agricoles incitent à l'agrandissement

### Bouleversement de la vision de l'agriculture

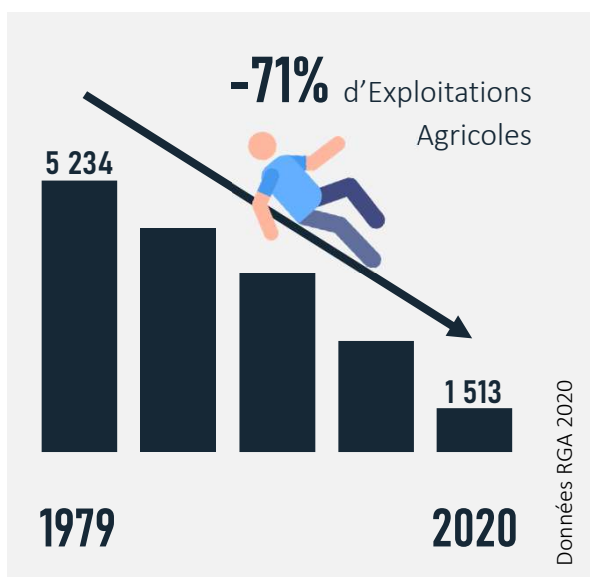
où le paysan devient chef d'exploitation & où la ferme devient un système agro-industriel spécialisé

**Bouleversement du modèle alimentaire**  
→ production standardisée et à bas coûts, moindre valorisation des produits (les consommateurs cherchent le moins cher)

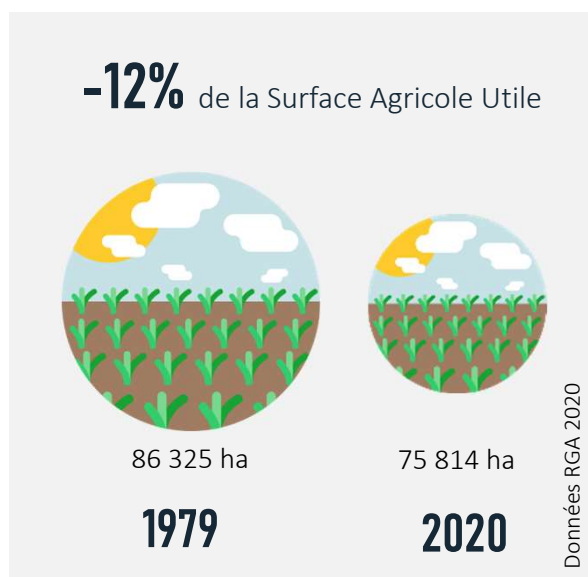
**Mondialisation** → concurrence mondiale à prix imbattables

**Modèle économique avec peu de valeur ajoutée sur l'exploitation agricole**  
→ l'agrandissement semble la seule solution pour être rentable

Dans le territoire du Haut-Languedoc, cette déprise est continue depuis un siècle et se traduit à la fois par une baisse du nombre d'exploitations agricoles et de la Surface Agricole Utile (SAU). Ci-dessous les chiffres des 40 dernières années.



OU ENCORE

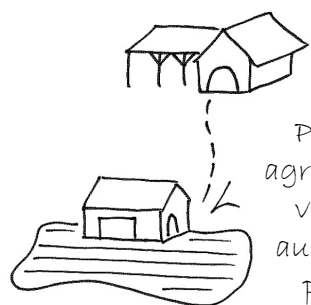


## Une histoire de l'agrandissement des fermes ou le renouvellement des générations en agriculture

Je dois trouver un repreneur pour ma ferme d'ici 1 an. vendre au voisin serait sûrement le plus pratique et rapide ...




Non loin de là ...



Parfait ! En agrandissant, je vais pouvoir augmenter ma production

Quelques mois plus tard.




Marché conclu ! Les parcelles sont maintenant à moi. J'ai 120 ha et une production qui va pouvoir se développer !



Vingt ans après ...

C'est à mon tour de transmettre mais impossible de trouver un repreneur. « C'est trop cher ! » qu'ils disent ! En plus, je n'ai plus de voisins qui pourraient être intéressés ... Que faire ?



Les jeunes ou moins jeunes porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à refuser ce modèle pour retourner à un modèle à taille humaine, respectueux de notre environnement apportant davantage de valeur ajoutée dans la ferme. Alors comment faire correspondre l'offre à la demande ?

**Aujourd'hui un tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans et la moitié partira à la retraite d'ici 10 ans.**

270 000 fermiers de moins de 55 ans

130 000 fermiers de plus de 55 ans



# LA TRANSMISSION INSTALLATION MULTIPLE OU COLLECTIVE DES FERMES COMME SOLUTION

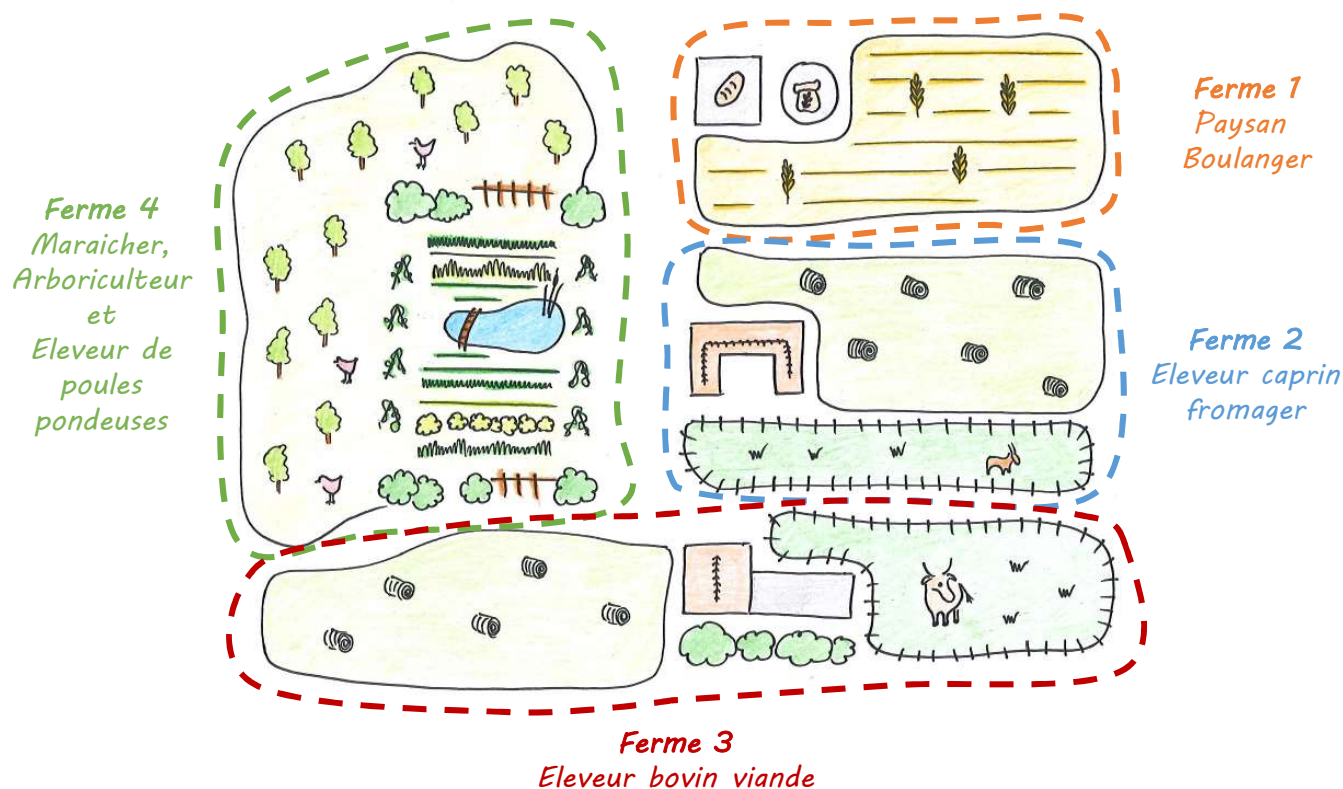
## La Transmission Installation Multiple ou Collective *Qu'es aguò?*

La Transmission Installation Multiple ou Collective consiste à repenser l'organisation des exploitations agricoles de trop grande taille et/ou trop spécialisées en y intégrant une pluralité d'activités agricoles. Il existe **une multitude de scénarios** possibles allant de la Transmission Installation Multiple à la Transmission Installation Collective. Dans tous les cas, il s'agit d'**installer sur une ferme, plusieurs porteurs de projets qui travailleront séparément ou ensemble**.

## Des fermes multiples

Concernant la **Transmission Installation Multiple**, il s'agit de « découper » une exploitation agricole existante en plusieurs fermes indépendantes ayant des activités agricoles différentes et viables économiquement. Chacune constitue une entité juridiquement propre. Sans être systématique ni obligatoire, une synergie peut être recherchée afin de valoriser au mieux les produits et co-produits de chaque activité.

Par exemple, sur une ancienne exploitation agricole en bovin viande, le cédant peut vendre ou louer à différents porteurs de projets qui auront une partie des terres et/ou bâtiments agricoles selon les besoins et exigences de leur activité agricole.

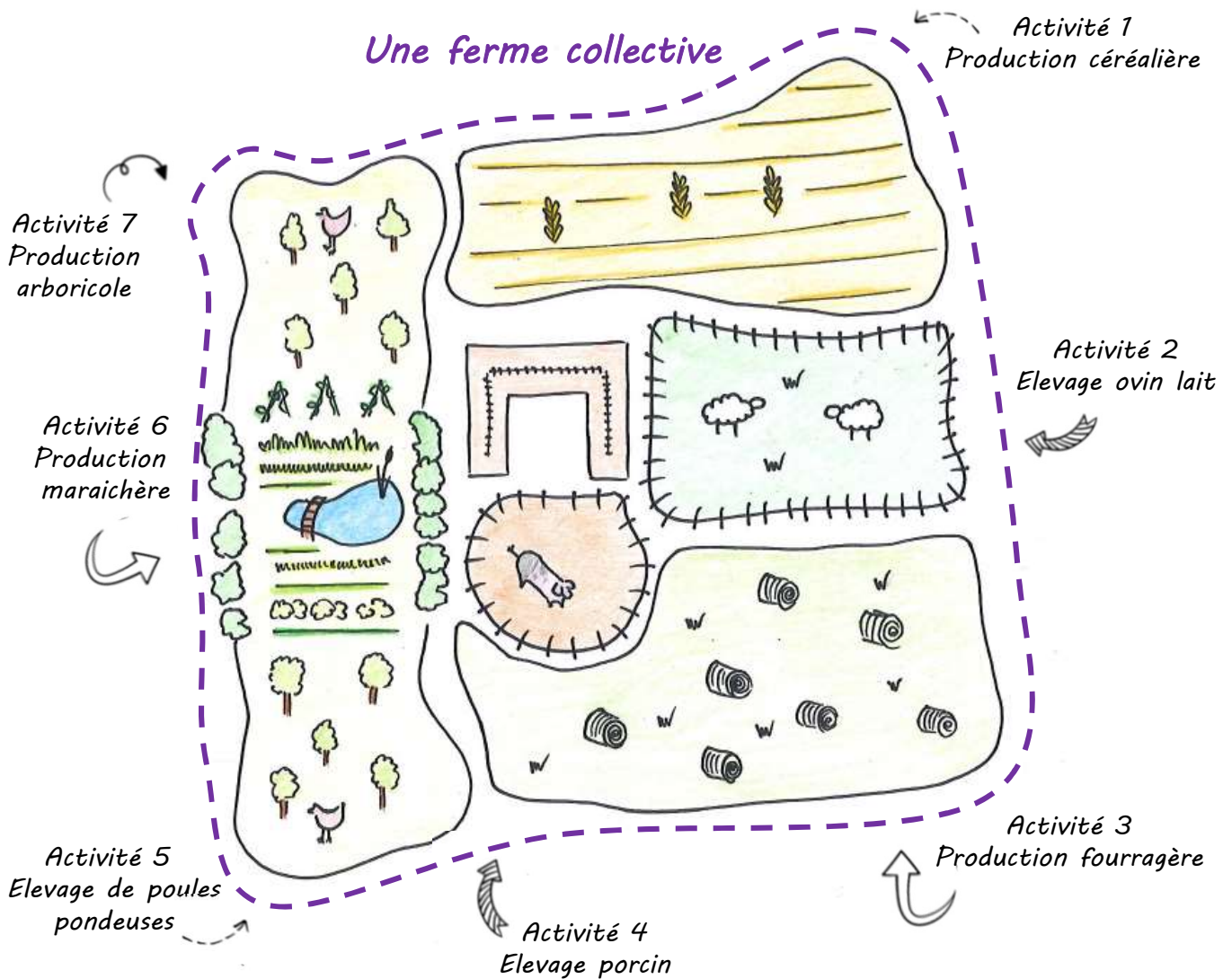




## Des fermes collectives

Concernant la **Transmission Installation Collective**, il s'agit de transmettre son exploitation agricole à un collectif de porteurs de projets. Le plus souvent en GAEC, ils s'organisent entre associés et/ou salariés sur les différentes activités agricoles de la ferme, économiquement viables. Une fois encore, pour faire entrer sur la ferme un maximum de valeur ajoutée, une synergie entre les activités est encouragée.

Sur l'exemple d'une ferme en ovin lait, le cédant peut vendre ou louer ses terres à un groupe de porteurs de projets ayant un projet commun. Ce sera ensuite aux différents associés ou salariés de se répartir les terres et les bâtiments agricoles selon les besoins de chaque activité agricole.





## EST-CE QUE CA CORRESPOND A MON PROJET ?

Remplissez la **grille d'analyse de la Transmission Installation Multiple ou Collective** présentant ses avantages et inconvénients. Pour cela, cochez les cases correspondant à votre projet. Numérotez les par ordre d'importance. **Pesez le pour et le contre** de ce modèle dans votre cas.



### POINTS POSITIFS

**Synergie agroécologique** possible entre les différentes activités agricoles

**Système innovant** avec des fermes à taille humaine plus respectueuses de l'environnement

**Viabilité économique** face aux aléas climatiques par des productions plus diversifiées

**Clientèle plus diversifiée** grâce à une offre plus variée

**Fermes à Haute Valeur Ajoutée**

Possibilité de créer un **réseau d'entraide** moral, technique, matériel

**Système inspirant** pour les différents acteurs de l'agriculture

**Se libérer du temps** grâce à des remplacements entre agriculteurs



### POINTS NÉGATIFS

**Répartition des terres complexe** entre repreneurs

**Besoins multipliés d'accès à l'eau et à l'électricité**

**Restructuration des bâtiments agricoles** souvent chronophage et coûteuse

**Moins d'aides de la PAC** pour les agriculteurs actifs ou futurs cédants désirant céder une partie de leur exploitation agricole

**Refus culturel** de la part de certains cédants notamment des HCF ou NIMA

**Risque de mauvaise entente** au sein de la ferme collective → accompagnement extérieur recommandé

**Peur du manque de viabilité économique**

A  
G  
R  
I  
C  
O  
L  
E

E  
C  
O  
N  
O  
M  
I  
Q  
U  
E

S  
O  
C  
I  
A  
L

<input type="checkbox"/>	<b>Contribuer au dynamisme du territoire</b> via l'installation de nouveaux agriculteurs mais aussi les ventes locales et circuits courts. Ainsi, cela contribue à la survie du territoire	<b>T E R R I T O R I A L</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Augmentation du nombre d'emplois</b> sur le territoire		
<input type="checkbox"/>	<b>Contribuer à l'autonomie alimentaire</b> du territoire		<b>Accès au logement difficile</b> pour les porteurs de projets <input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<b>Accès au foncier facilité</b> pour les porteurs de projets	<b>J U R I D I Q U E</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Moins d'apport personnel de capital</b> par individu		<b>Répartition des aides</b> variable selon le statut juridique de la ferme collective <input type="checkbox"/>
			<b>Exigences des statuts juridiques</b> parfois contraignantes <input type="checkbox"/>

**VOUS POUVEZ ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSMISSION INSTALLATION MULTIPLE OU COLLECTIVE DES FERMES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC**

**DÉCOUVREZ COMMENT AGIR →**

# Selon votre situation ou vos responsabilités, vous pouvez agir

**V  
O  
U  
S  
-  
Ê  
T  
E  
S**



## **UN AGRICULTEUR**

Page 13  
Fiches N°1 à 7  
+ Fiche 12



## **UN PORTEUR DE PROJET**

Page 29  
Fiches N°8 à 12



## **UN ÉLU**

Page 45  
Fiches N°13 à 14



## **UN PARTICULIER**

Page 49  
Fiche N°15



Référez vous à l'annuaire des structures  
pour avoir le rôle et les coordonnées  
des structures ressources – Page 51



© Hipolito / PNR du Haut-Languedoc

# VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR

La Transmission Installation Multiple ou Collective permet de **rendre votre exploitation agricole plus transmissible.**

En tant qu'agriculteur vos choix peuvent permettre de garantir la pérennité de votre exploitation agricole.

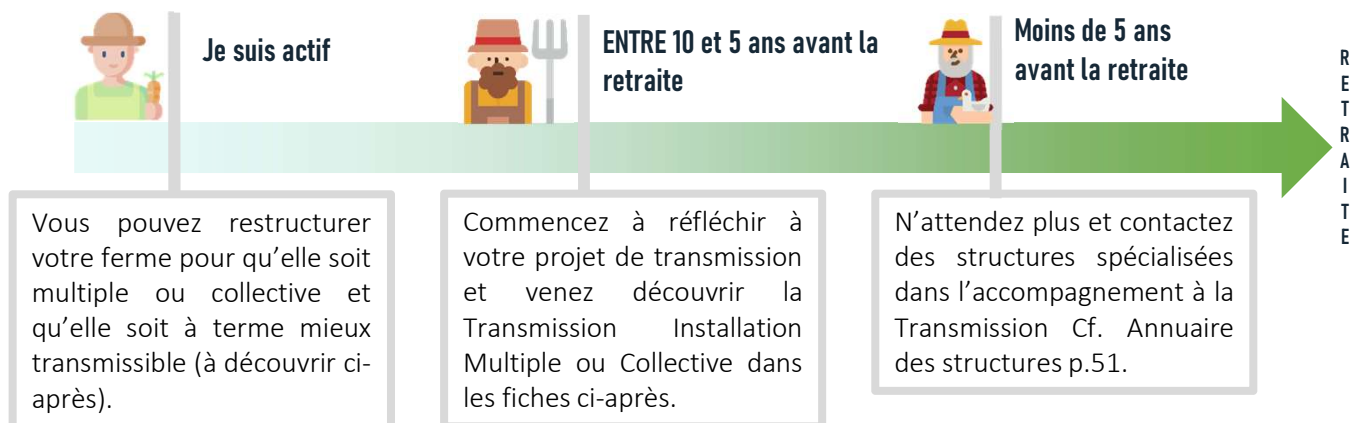
# FICHE N°1 : SAVOIR OÙ J'EN SUIS DANS MON PARCOURS

## Qu'est-ce que la transmission ?

Il s'agit de transmettre ses biens agricoles à un porteur de projet mais également de transmettre un savoir-faire et une histoire, les vôtres, ceux de votre exploitation agricole. La transmission se fait entre vous et un futur agriculteur, il s'agit donc d'un **compromis** entre vos exigences et celles du futur repreneur. Face à ces aspects juridiques, économiques, mais aussi sociaux et environnementaux, la transmission d'une exploitation agricole est un **processus long et complexe**.

Vous avez construit un projet agricole des années durant et vous souhaitez que votre exploitation continue à vivre après votre départ à la retraite ? Vous souhaitez trouver des repreneurs le plus possible en accord avec vos valeurs ? Vous souhaitez que la transmission se passe dans de bonnes conditions ? Alors il est important d'**anticiper votre transmission**. Il est conseillé de s'y prendre dans les 5 ans avant la retraite pour des projets de transmission plutôt rapides.

**Où vous situez-vous ?** Retrouvez les pictogrammes dans les fiches, pour savoir celles qui vous correspondent.



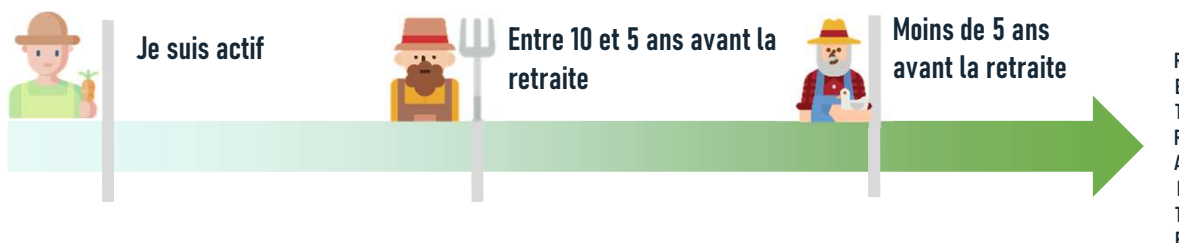
## Les étapes de la Transmission

- 1 Identifier clairement CE que vous voulez transmettre** parcelles agricoles, les bâtiments agricoles, les logements et donc leur nature, leur superficie, etc. **et COMMENT vous voulez le transmettre** : vente, fermage etc.
- 2 Identifier quelles sont vos conditions pour la transmission** : par exemple, rester en agriculture biologique, conserver la production que vous avez, etc.
- 3 Contacter des structures spécialisées dans la transmission** : Chambres d'Agriculture, ADEART, Terres Vivantes.
- 4 Rechercher et rencontrer différents porteurs de projets.**
- 5 Signer un contrat respectant les conditions de chacun.** Le cabinet d'avocat « la clé des champs » peut vous aider dans la rédaction du contrat.

## Remarque

La transmission est un processus complexe et rempli de compromis, même si un membre de votre famille veut reprendre votre exploitation, soyez clairs sur les attentes de chacun et préférez un accompagnement extérieur par un médiateur comme l'ATAG par exemple.

# FICHE N°2 : POURQUOI AVOIR RECOURS à la TRANSMISSION INSTALLATION MULTIPLE OU COLLECTIVE ?



## Quels avantages selon votre situation ?

- Réseau d'entraide moral, technique ou pour se libérer du temps.
- Contribuer au dynamisme du territoire avec une ferme agroécologique, innovante et inspirante.
- Diversifier sa clientèle.
- Gagner en viabilité économique et en résilience face aux aléas climatiques par une diversification des activités agricoles.

- Réseau d'entraide moral, technique ou pour se libérer du temps.
- Contribuer au dynamisme du territoire et diversifier sa clientèle.
- Gagner en résilience face aux aléas climatiques par une diversification des activités agricoles.
- Anticiper sa transmission.

- Réaliser une transmission qui a du sens.
- Faire un choix plus respectueux des espaces agricoles et du métier d'agriculteur.
- Contribuer à la lutte contre la perte du métier d'agriculteur et au dynamisme du territoire.

## Retrouvez les fiches vous correspondant.

Avoir recours à la Transmission multiple → Cf. Fiche N°3

Anticiper une transmission multiple → Cf. Fiche N°3

Vendre à un collectif ayant déjà un projet → Cf. Fiche N°4

Avoir recours à la Transmission collective → Cf. Fiche N°4

Avoir recours à la Transmission collective → Cf. Fiche N°4

Avoir recours à un CAPE → Cf. Fiche N°5

Avoir recours à un CAPE → Cf. Fiche N°5

Avoir recours à un CAPE → Cf. Fiche N°5

Avoir recours à un CEFI → Cf. Fiche N°6

Avoir recours à un CEFI → Cf. Fiche N°6

Avoir recours à un CEFI → Cf. Fiche N°6

Vendre à Terre de Liens → Cf. Fiche N°7

Vendre à Terre de Liens → Cf. Fiche N°7

Vendre à Terre de Liens → Cf. Fiche N°7

Plateformes, rencontres & formations → Cf. Fiche N°12

Plateformes, rencontres & formations → Cf. Fiche N°12

Plateformes, rencontres & formations → Cf. Fiche N°12

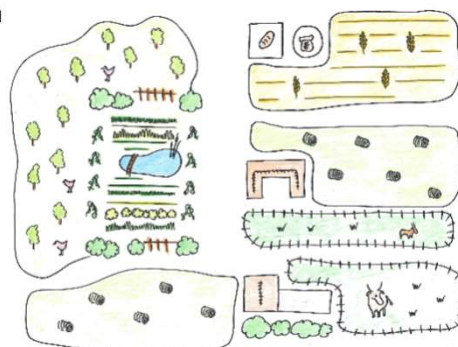
# FICHE N°3 : AVOIR RECOURS À LA TRANSMISSION INTALLATION MULTIPLE



Entre 10 et 5 ans avant la retraite

## Quels avantages ?

- ⊕ **Entraide** possible dans les dernières années avant votre départ à la retraite sans pour autant avoir d'associé ou de salarié
- ⊕ **Diversification de votre réseau de clientèle**
- ⊕ **Anticipation** de votre départ à la retraite (en cédant petit à petit vos terres)
- ⊕ **Réduction de votre charge de travail**



## Que partager ?



Presque tout peut se partager : le matériel agricole, les terrains, le temps, le savoir-faire, les bâtiments, un lieu de vente etc.

En revanche, vous aurez bien des exploitations agricoles distinctes donc les aides ou les échecs éventuels ne seront pas partagés. Cela dépend de la volonté des deux parties : agriculteur et porteur de projet.

## Comment faire si je perds des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) ?

Il est vrai que si vous vous séparez d'une partie de vos terrains, dans l'optique de réaliser une Transmission Installation Multiple, que ce soit par la vente ou le fermage, vous allez perdre de la Surface Agricole Utile donc potentiellement, une partie des aides de la Politique Agricole Commune qui lui sont liées.

Cependant, de nombreuses activités agricoles sont à haute valeur ajoutée et donc ne demandent pas beaucoup de terrain (entre 1 et 2 ha) : maraîchage, plantes médicinales et aromatiques, pépinières, etc. De plus, les porteurs de projets ont des projets de plus en plus respectueux de l'environnement et à taille humaine, leur besoin en terres est moins grand quelques soient les activités en question.

Ainsi, bien que la Transmission Installation Multiple puisse engendrer une petite perte d'aides de la PAC, vous y gagnez un réseau d'entraide, une clientèle plus diversifiée, une exploitation agricole plus transmissible car plus accessible pour les porteurs de projets. A vous de peser le pour et le contre d'une perte en aides financières pour un gain d'entraide.



## Quelles étapes pour agir ?

### 1 Identifier des terrains

Réaliser un premier état des lieux des surfaces disponibles que vous proposeriez ainsi que de la nature des terrains. Cela permettra d'identifier quelles activités agricoles il serait possible d'installer.



### 2 Calculer un prix de vente ou de fermage

Calculer un prix qui vous permettrait de compenser au mieux les pertes des aides de la PAC. L'objectif n'est pas de spéculer sur le foncier agricole mais de garder une activité viable, de la rendre plus vivable et de gagner en qualité de vie.

### 3 Contacter des organismes ressources

Prendre contact avec des structures extérieures ressources permettra de vous aiguiller dans la Transmission Installation Multiple sur les différents aspects : juridiques, fonciers, sociaux, etc.



### 4 Chercher et sélectionner des porteurs de projets

Selon la méthode choisie ou conseillée par la structure agricole extérieure, vous pouvez proposer votre offre puis sélectionner les porteurs de projets en adéquation avec votre vision du projet de Transmission Installation Multiple. Il est possible de faire des appels d'offre via les organismes ressources, ou de déposer votre offre sur une plateforme adaptée → Cf. Fiche N°12.

### 5 Signer un contrat

Une fois le porteur de projet sélectionné et votre projet de Transmission Installation Multiple définit avec lui, vous pouvez mettre en place un contrat de vente ou fermage avec éventuellement des conditions particulières si vous voulez définir par exemple ce qui est partagé ou ne l'est pas.

Si vous avez besoin d'aide pour définir le type de bail vous pouvez également vous rapprocher de « la clé des champs », un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit rural et des sociétés.



**Je suis actif**

#### Remarque

La Transmission Installation Multiple s'adresse également aux agriculteurs actifs désireux de voir s'établir des fermes multiples autour d'eux pour la constitution d'un réseau d'entraide, la diversification de la clientèle etc.

## Cas particulier pour les vignobles

Il existe des aides particulières concernant la transmission des vignobles. Il s'agit notamment de l'aide à la restructuration et reconversion du vignoble. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer, rubrique Vitirestructuration.



### Conseils



Il est important de bien définir vos objectifs avec ceux du porteurs de projets dans cette Transmission Installation Multiple afin que celle-ci se passe le mieux possible et soit bénéfique à chacune des deux parties. Il est très important de préparer un contrat détaillé.

Si vous êtes futur cédant, bien que la Transmission Installation Multiple permette une transmission progressive, il est nécessaire de veiller à ne pas céder trop de foncier avant la retraite pour continuer à avoir une activité agricole rentable. Le but de la Transmission Installation Multiple n'est pas de pénaliser le cédant mais d'être bénéfique pour le cédant et le porteur de projet.



## DANS LE HAUT-LANGUEDOC ILS L'ONT FAIT

Sur la commune du Rialet, Michel est éleveur bovins viande en Agriculture Biologique. Il travaille sur une ferme d'environ 80 ha de prairies naturelles. A 1 km de sa ferme, se trouve la ferme de Hugo, jeune maraîcher installé sur la commune de Cambounes depuis 2014.

Le courant passe entre ces deux agriculteurs et **il devient alors évident de s'entraider**. « Depuis l'arrivée d'Hugo, il y a eu une réelle redynamisation aux alentours ».

Alors que Michel est à environ 10 ans de la retraite, il a décidé de **réduire de 1,5 ha la taille de ses prairies, pour y installer Tarik et Lucie, deux porteurs de projets en maraîchage**. Pour cela, Michel a arrêté son contrat de fermage sur ces 1,5 ha en question pour qu'ils soient à disposition de ces nouveaux jeunes maraîchers. « Ce qui m'a motivé c'est de voir tous les avantages et bénéfices qu'a pu m'apporter notre entraide avec Hugo [...] J'ai voulu développer cela plus amplement en ayant recours à la Transmission Installation Multiple par l'installation d'un nouveau porteur de projet en maraîchage sur le commune du Rialet ».

Ces jeunes maraîchers sont maintenant depuis peu installés.

« Heureusement qu'il était là pour s'occuper des vaches quand j'ai été malade; il s'agit d'une réelle entraide entre voisins et d'une nouvelle dynamique ». Bien sûr, **une bonne entraide nécessite une bonne entente**. « Cela est possible uniquement si les objectifs de ce partage sont clairs dès le début entre le futur cédant et le porteur de projet ».

Michel ne compte pas s'arrêter là. A côté de chez lui, Raphaëlle, actuellement artisan boulanger souhaite à terme produire ses propres céréales. Ainsi, Michel souhaiterait lui céder 10 ha d'ici 4 ou 5 ans afin qu'elle puisse concrétiser et viabiliser son projet de paysan boulanger. **Il s'agit alors de mettre en place une Transmission Installation Multiple, progressivement**.

# FICHE N°4 : AVOIR RECOURS À LA TRANSMISSION INSTALLATION COLLECTIVE



Je suis actif

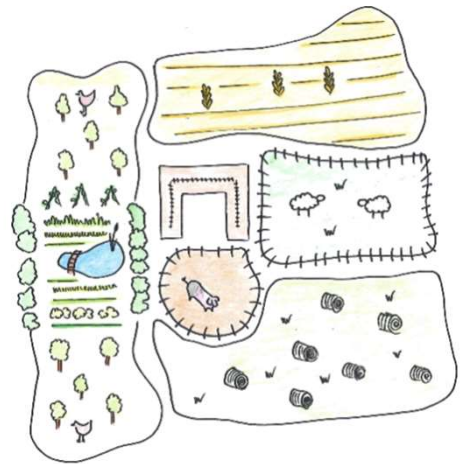
OU

Entre 10 et 5 ans avant la retraite

Si vous êtes encore loin de la retraite, avoir recours à la Transmission Installation Collective signifierait intégrer d'autres porteurs de projets à votre exploitation agricole, qu'ils soient associés ou salariés.

## Avantages

- ⊕ **Allègement de la charge de travail globale**
- ⊕ Possibilité d'instituer des remplacements sur chaque activités agricole pour **se libérer du temps**, congés, week-ends, etc.
- ⊕ **Valoriser les co-produits** d'une activité agricole pour une autre activité agricole
- ⊕ **Diversifier votre clientèle** par une diversité de produits



## Quelles étapes pour agir ?

- 1 **Identifier un ou des porteurs de projets pour instituer un collectif qui coïncide avec ce que permet votre ferme.**



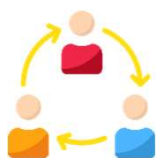
- 2 **Contactez des structures pouvant vous aider** notamment le réseau des ADEAR ou la Chambre d'Agriculture, de votre département ou encore le cabinet d'avocats « la clé des champs ».

- 3 **Mettre en place un test agricole : CEFI (Contrat d'Appui Projet Entreprise) ou CAPE (Contrat Emploi Formation Installation)** (→ Cf. Fiche N°5 et Fiche N°6)

- 4 **Organiser le collectif et signer un contrat**

## Conseil

Il est important d'être clair dès le départ sur les conditions de cette nouvelle coopération. Avoir recours à un CEFI ou CAPE (Cf. Fiche N°5 et Fiche N°6) peut être une bonne idée pour tester cette nouvelle coopération. Vous devez être au clair en collectif mais également clair avec vous-même individuellement, sur ce que vous attendez de cette coopération.



## Que partager ?

Presque tout peut se partager : le matériel agricole, des terrains en commun, le temps, le savoir-faire, des bâtiments en commun comme un lieu de vente etc. A vous de trouver ce que vous voulez partager et comment vous voulez le partager. Contacter la Chambre d'Agriculture, le réseau des ADEAR, « la clé des champs » ou l'ATAG pour en savoir plus sur les statuts juridiques possibles.



Moins de 5 ans avant la retraite

## Avantages

- ⊕ Pas besoin de découper votre exploitation agricole
- ⊕ Vente en une fois
- ⊕ Contribuer au dynamisme du territoire par **une transmission qui a du sens**

## Quelles étapes pour agir ?

- 1 Formuler une offre de vente de votre exploitation sur le RDI de la Chambre d'Agriculture, du répertoire des ADEAR, la SAFER, Objectif Terre ou autre.
- 2 Contacter des structures pouvant vous aider notamment le réseau des ADEAR ou la Chambre d'Agriculture, de votre département ou encore le cabinet d'avocats « la clé des champs ».
- 3 Rencontrer des collectifs candidats dont le projet coïncide avec ce que permet votre ferme.
- 4 Mettre en place un test agricole si besoin : CEFI ou CAPE (→ Cf. Fiche N°5 et Fiche N°6)
- 5 Signer un contrat remplissant les conditions de chacun



## Remarque

Vous pouvez également vendre votre exploitation agricole à Terre de liens (Cf. Fiche N°7).



## DANS LE HAUT-LANGUEDOC ILS L'ONT FAIT



Daniel et Blandine étaient installés agriculteurs sur la commune de Montredon-Labessonnié, dans le Tarn. En agriculture biologique, ils produisaient de la viande ovine, bovine et de la farine de variété ancienne. A l'approche du départ à la retraite, Daniel et Blandine ont pu réfléchir à la manière dont ils voulaient transmettre. Il était important pour eux de **transmettre leur ferme de manière éthique, sans endetter les repreneurs**. Il était également normal selon eux de quitter leur lieu d'habitation actuel pour laisser une autonomie complète aux futurs repreneurs.

Parallèlement, le projet d'installation collective d'Aline, Benoît, Clémence et Claire se construit. Initialement d'horizons différents, le projet de reprendre la ferme de Daniel et Blandine à 4 devient évident. Ils sont aujourd'hui installés en GAEC depuis le printemps 2021, grâce à un **bail emphytéotique à obligation réelle environnementale**. Conformément à la volonté des cédants, ce bail leur permet non seulement d'alléger leur investissement initial vis-à-vis du foncier mais également de continuer à produire de manière éthique. Ils ont ainsi conservé le label Agriculture Biologique en plus de prendre un label Nature et Progrès.

Cette transmission installation n'a pas été sans répit. **« Il existe un décalage temporel entre les motivations des cédants et des porteurs de projets »** qui vivent chacun des points clefs de leur vie différents. Les cédants doivent laisser partir le projet de toute une vie, leur habitation et ont la volonté de transmettre leurs idées et leurs savoir-faire, pas forcément en adéquation avec la vision des porteurs de projets. En face, les porteurs de projets sont en quête d'autonomie et de liberté pour concrétiser leur projet agricole commun, le plus rapidement possible. Plus une transmission installation collective met en jeu d'acteurs, plus elle est complexe. Face à l'importance d'une entente sociale, ils ont donc été accompagnés tous les six ensemble, par différentes structures, dont l'Association Tarnaise pour une Agriculture de Groupe (ATAG).

L'objectif est que la Ferme des zazous puisse rémunérer 4 associés en GAEC grâce à l'apport de valeur ajoutée sur la ferme. Selon eux, **« c'est l'avenir de l'agriculture paysanne et un peu une fierté de voir que par plus de transformation à la ferme, on arrive à rémunérer 4 personnes, voire plus, sur une ferme qui rémunérait à peine 2 personnes avant notre installation »**. En effet, pour une meilleure rentabilité ils passent d'une production de viande à une production de fromage en ovin et bovin lait. Et pour ajouter plus de transformation, ils ont construit un fournil pour aller du blé au pain. Une activité maraîchère complémentaire leur permettra de valoriser les légumes et la pâte à pain dans la fabrication de pizzas.

# FICHE N°5 : AVOIR RECOURS À UN CAPE



Je suis actif

OU

Entre 10 et 5 ans avant la retraite

OU

Moins de 5 ans avant la retraite



Les **Espaces Tests Agricoles (ETA)** sont des espaces proposés par certaines structures afin que des porteurs de projets majoritairement HCF ou NIMA puissent avoir une première mise en pratique de leur projet avant l'installation. Le réseau **RENETA** (Réseau des Espaces Tests Agricoles) rassemble tous les espaces tests agricoles sur le territoire français. A proximité du Haut-Languedoc, il existe deux structures portant des Espaces Tests Agricoles : « L'Essor maraîcher » à Gaillac dans le Tarn et « TerraCoopa » à Montpellier dans l'Hérault. Les projets testés doivent entrer dans une logique de ferme respectueuse de l'environnement, à taille humaine avec une commercialisation de proximité.

Un cas particulier des Espaces Tests Agricoles est le **Contrat d'Appui Projet Entreprise (CAPE)**. Il s'agit d'un Espace Test Agricole réalisé chez vous dans une optique d'installation réelle d'un porteur de projet, sur la ferme. Il peut être mis en place sur la totalité ou une partie de votre exploitation. Le CAPE est un contrat signé entre le futur cédant, le porteur de projet et une structure couveuse qui se porte garante en prêtant son N°SIRET : « TerraCoopa » basée à Montpellier et « L'Essor Maraîcher » située à Gaillac peuvent remplir ce rôle. Le CAPE dure 1 an et est renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans. Le porteur de projet est autonome et peut avoir une production totalement différente de la vôtre. En revanche, les objectifs de chacun sont à définir dans le CAPE. Contactez **RENETA** pour en savoir plus.

## Avantages

- ⊕ **Permettre à vos terres de conserver un usage agricole** et au métier d'agriculteur de perdurer
- ⊕ **Contribuer à faire découvrir le territoire** à des porteurs de projets susceptibles de s'y installer par la suite
- ⊕ **Entraide possible** avec le porteur de projet en test agricole
- ⊕ **Aucun frais à avancer**, le porteur de projet est autonome pour sa rémunération
- ⊕ **Permettre à un porteur de projet de tester** votre exploitation agricole avant de la reprendre où de s'y associer

## Quelles étapes pour agir ?

- 1 Identifier un porteur de projet pour un CAPE
- 2 Prendre contact avec le RENETA
- 3 Mise en place des conditions du CAPE et signature du contrat
- 4 Intégration éventuelle du porteur de projet au sein de l'exploitation agricole (reprise ou association)



# LES STRUCTURES ESPACES TESTS AGRICOLES

## Conseil



Avant de proposer vos terres en CAPE, pensez à mesurer l'engagement que cela représente. Bien que le porteur de projet soit relativement indépendant vis-à-vis de sa production, il travaillera sur vos terres donc proche de vous, et vous partagerez le matériel. Il ne faut pas oublier l'aspect social de cette démarche qui ne peut marcher qu'avec un minimum d'entente entre les parties.

Si vous préférez au contraire aller plus loin dans cette expérience et partager votre savoir-faire vous pouvez réaliser un CEFI cf. Fiche N°6.

Plusieurs raisons peuvent pousser un exploitant agricole à accepter un porteur de projet en CAPE :

- L'agriculteur veut bientôt céder une partie de ses parcelles, dans une optique de Transmission Installation Multiple progressive. Le porteur de projet en CAPE pourra être un bon candidat à la reprise de ces terres et cela peut permettre de tester l'entente entre les deux.
- L'agriculteur va bientôt partir à la retraite et veut trouver un repreneur pour son exploitation agricole. Le porteur de projet pourra ainsi se tester sur cette exploitation avant la reprise, avec la même production ou une autre si cela est possible.
- L'agriculteur veut bientôt prendre un associé. Le CAPE permet ainsi de tester la capacité de chacun à travailler ensemble sur l'exploitation en question.
- Le porteur de projet conserve ses avantages sociaux grâce au statut fourni par le CAPE. Il gère son propre compte de trésorerie et est accompagné de manière individuelle par les structures partenaires de l'ETA choisi. En échange, pour faire fonctionner les ETA, il doit reverser une contribution financière à hauteur de 10% de son chiffre d'affaire annuel plus 1 500€ par an dans le cas de TerraCoopa ou de 1 000 à 3 000€/an dans le cas de l'Essor Maraîcher.



## DANS LE TARN ILS L'ONT FAIT

Situé à Gaillac dans le Tarn, **l'Essor Maraîcher est un Espace Test Agricole (ETA)** créé en 2012. Il est le fruit de partenariats locaux notamment avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Chambre d'agriculture du Tarn, l'Inéopole Formation MFR Midi-Pyrénées (qui propose un Brevet Professionnel de Responsabilité en Exploitation Agricole Maraîchage bio depuis 1986), l'ADEAR du Tarn, Nature et Progrès Tarn, le réseau des AMAP du Tarn et l'ATAG.



L'Essor Maraîcher accueille des porteurs de projets désirant tester leur projet avant de créer leur propre entreprise. Ces porteurs de projets doivent arriver avec un projet construit lors d'une formation agricole (BPREA minimum). Pour chaque porteur de projet en maraîchage dispose d'1 ha irrigué pour les cultures de plein champ et de 930 m<sup>2</sup> de serres tunnel. Le matériel agricole est partagé entre les différents porteurs de projets. Depuis sa création, 13 porteurs de projets ont pu se tester et 11 d'entre eux ont pérennisé leur activité.

L'Essor Maraîcher n'ayant pas suffisamment de terres face à la demande, ils ont décidé de créer des archipels. Les archipels sont des exploitations agricoles qui acceptent de signer un CAPE avec l'ETA et le porteur de projet pour que ce dernier y teste son projet. Ainsi, depuis 2019, l'ETA accueille aussi des projets en ovin lait ou viticulture dans des archipels.



## DANS L'HÉRAULT ILS L'ONT FAIT

TerraCoopa ne s'adresse pas seulement aux agriculteurs mais également aux paysagistes, aux métiers de l'environnement, aux consultants et formateurs en agriculture et environnement. Sur le même principe, **TerraCoopa est un Espace Test Agricole (ETA)**. Le siège est situé à Montpellier et les lieux dédiés aux tests agricoles sont situés au Domaine de Vivier, à Clapiers. Il s'agit d'une coopérative avec une dynamique de groupe. Le porteur de projet est à la fois associé, entrepreneur et salarié. A la différence de l'Essor Maraîcher, TerraCoopa propose à ses membres d'évoluer d'un contrat CAPE à un CDI.

TerraCoopa veut développer des nouveaux lieux dans tout le département dans les années à venir. Bien que le recours à des archipels ne soit pas mentionné sur leur site internet, en tant qu'agriculteur vous pouvez contacter cet ETA et proposer votre exploitation agricole ou une partie de votre exploitation pour y accueillir un porteur de projet en contrat CAPE.





# FICHE N°6 : AVOIR RECOURS À UN CEFI



Je suis actif

OU

Entre 10 et 5 ans avant la retraite

OU

Moins de 5 ans avant la retraite



Le **Contrat Emploi Formation Installation (CEFI)** est un contrat entre un agriculteur souhaitant trouver un repreneur ou un associé, un porteur de projet désirant tester l'exploitation agricole en question et se former, et une structure partenaire : les ADEAR ou les Chambres d'Agricultures par exemple. Il s'agit d'un stage entre 3 et 12 mois qu'un porteur de projet va réaliser chez vous dans l'optique, si le stage se passe bien, de reprendre votre exploitation agricole ou de devenir associé. Il s'agit d'une expérience sociale. Si vous ne souhaitez pas autant vous engager dans la formation du porteur de projet ayez recours à un CAPE, cf. Fiche N°5.

## Avantages

- ⊕ **Former un repreneur ou un futur associé selon vos méthodes**
- ⊕ **Aucun frais à avancer**, la rémunération du stagiaire est prise en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi
- ⊕ **Permettre à un porteur de projet de tester** votre exploitation agricole avant de la reprendre ou de s'y associer

## Quelles étapes pour agir ?

- 1 **Identifier un porteur de projet pour reprendre votre ferme** par vos connaissances ou se rapprocher d'un conseiller CEFI.
- 2 **Prendre contact avec un conseiller CEFI** du réseau des ADEAR ou à la Chambre d'Agriculture, de votre département
- 3 **Mettre en place les conditions du stage et signer un contrat**
- 4 **Intégrer éventuellement le stagiaire au sein de l'exploitation agricole** (reprise ou association)



## Remarque

Dans le cadre de la Transmission Installation Multiple ou Collective, le CEFI peut avoir lieu si :

- Vous êtes actif et souhaitez passer en collectif
- Vous êtes bientôt à la retraite et avez déjà transmis une partie de vos terres pour d'autres activités agricoles. Il vous reste la partie principale de votre exploitation à céder.

**Plus d'infos sur** [www.meformerenregion.fr/formations/523022#prerequis-et-objectifs](http://www.meformerenregion.fr/formations/523022#prerequis-et-objectifs) **ou sur** [occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/076\\_Inst-Occitanie/Documents/S\\_installer/cefi.pdf](http://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/S_installer/cefi.pdf)

# FICHE N°7 : VENDRE A TERRE DE LIENS



Moins de 5 ans avant la retraite

Pour Terre de Liens, la terre est un bien commun à préserver. Terre de liens mobilise de l'épargne solidaire pour racheter des fermes puis les loue via un bail rural environnemental à des personnes souhaitant s'installer en tant que paysan en agriculture biologique et nourricière. Les biens achetés par Terre de liens, resteront la propriété de Terre de liens. Ceci permet de sortir définitivement les terres du marché spéculatif et de conserver leur vocation agricole sur le très long terme. Vous pouvez vendre, donner ou prévoir un futur legs à Terre de Liens.

## Avantages

- ⊕ **Donner du sens** à votre transmission
- ⊕ S'assurer que **les terrains resteront agricoles**
- ⊕ **Processus simple et sérieux**, via une étude approfondie avec un suivi sur le long terme par des bénévoles créant une dynamique citoyenne autour de la ferme
- ⊕ **Démarche relativement rapide** qui permet une transmission en une à deux années
- ⊕ **Être accompagné** dans le processus de transmission par une structure ayant 15 ans d'expérience et un grand réseau

## Quelles étapes pour agir ?

1 **Contactez l'association Terre de Liens** proche de chez vous



2 **Étude du potentiel de votre ferme et des candidatures de repreneurs** par des bénévoles de Terre de Liens

3 **Procédures administratives et signature des contrats**



Je suis actif

OU



Entre 10 et 5 ans avant la retraite

## Remarque

La vente à Terre de liens ne s'adresse pas uniquement aux cédants. Vous pouvez également céder à Terre de liens une partie de vos terres, et ce, même en étant actif ou futur cédant. Cela pourrait notamment vous aider à trouver un repreneur paysan pour une partie de vos terres dans l'optique de constituer un réseau d'entraide.



## DANS LE HAUT-LANQUEDOC ILS L'ONT FAIT



Agathe et Ramzi sont installés à la ferme du Canalet en agriculture biologique depuis l'hiver 2019. Située à la Tour-sur-Orb dans l'Hérault, ils louent cette ferme via Terre de liens.

Avant leur arrivée, la ferme du Canalet appartenait à la famille Sanchez. Malgré l'exode rural, ils ont entretenu la ferme et développé des productions arboricoles et maraîchères notamment via la culture de l'asperge. Habitant sur place, cette ferme a marqué bon nombre de Bédariens et habitants de la Hautevallée de l'Orb. Cependant, **aucun repreneur n'a été identifié et la ferme est tombée à l'abandon.**

Face aux difficultés d'accès au foncier, les recherches d'une ferme où s'installer ont été longues pour Agathe et Ramzi. **Ils ont trouvé la ferme du Canalet en vente et se sont tournés vers Terre de Liens pour acquérir ce bien qui les intéressait.** En effet, le projet agricole d'Agathe et Ramzi était en accord avec les valeurs de Terre de Liens, ayant une volonté de créer **une ferme paysanne à taille humaine, respectueuse de l'humain et de l'environnement et de fournir des produits de qualité.** L'achat par Terre de liens garantit le maintien en terres agricoles pour lutter contre la perte de SAU sur le territoire.

Bien que Terre de Liens a permis à Agathe et Ramzi d'accéder plus facilement au foncier agricole, les travaux de rénovations n'ont pas été de tout repos. Ils ont pu recevoir un peu d'aide de Terre de Liens qui propose une mobilisation ponctuelles de certains bénévoles pour aider les nouveaux installés à rénover le bâti. Après donc de laborieux travaux, ils lancent leur production en maraîchage. Ils vendent sur les marchés locaux. Les cerisiers et pommiers leur permettent d'étaler leur production dans la durée.

**Ainsi, vendre à Terre de liens a permis à Agathe et Ramzi de s'installer, à la ferme du Canalet de perdurer et surtout de redonner vie à ces terres agricoles.**





© Olivier Octobre / PNR du HL

## VOUS ÊTES UN PORTEUR DE PROJET

La Transmission Installation Multiple ou Collective permet de **proposer des fermes et terres agricoles plus abordables pour les porteurs de projets** qui souhaitent s'installer. Il s'agit de redynamiser le territoire par l'installation de nouveaux agriculteurs.

En tant que porteur de projet vous êtes au cœur de la démarche.

# LE HAUT-LANUEDOC



## DES PAYSAGES ET CLIMATS DIVERSIFIÉS

Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est à cheval sur le département du Tarn et de l'Hérault. Il présente des influences atlantique, montagnarde et méditerranéenne. Cette diversité climatique confère au territoire une **richesse de paysages**, un cadre de vie idéal mais aussi **attractif pour les touristes et donc une clientèle potentielle**.



## UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Parc du Haut-Languedoc œuvre, avec les acteurs du territoire ayant adhéré à la charte du Parc, à la préservation du patrimoine naturel et des ressources naturelles. Un défi essentiel pour assurer un **avenir durable au territoire**. Des valeurs en accord avec la recherche d'une agriculture plus paysanne, humaine et respectueuse de l'environnement.



## À MI CHEMIN ENTRE TOULOUSE ET MONTPELLIER

A 1h de Toulouse et de Montpellier, le territoire du Haut-Languedoc offre un **large panel de clientèle**. Un point essentiel dans un projet d'installation. La commercialisation peut se faire jusqu'à ces deux métropoles ou les habitants de ces métropoles pourront venir à vous via des projets agro-touristiques.



## UN PNR VISANT LE DYNAMISME DU TERRITOIRE

« Protéger et mettre en valeur » voilà ce qui définit la direction des 5 missions du PNR du Haut-Languedoc. Le travail que mène en continu **le Parc a pour vocation de retrouver un dynamisme plus écoresponsable sur le territoire**. Un dynamisme auquel vous pourrez contribuer et bénéficier en vous installant en Haut-Languedoc.



## AIDES FINANCIÈRES PARTICULIÈRES

Le Parc du Haut-Languedoc est une collectivité publique qui peut **mobiliser des financements divers** pour mener à bien ses projets de développement local. Il peut accompagner des projets individuels ou collectifs, lancer des appels à candidature.



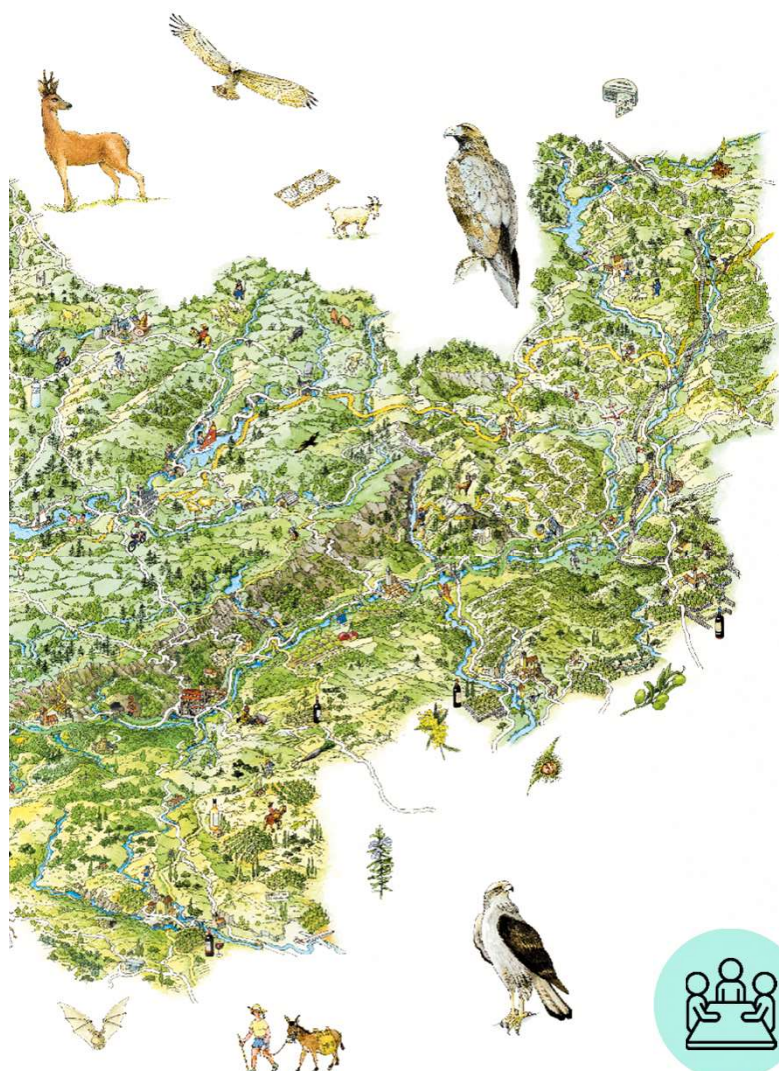
# UN TERRITOIRE D'EXCEPTION



MARQUE  
VALEURS PARC®

La marque Valeurs Parc naturel régional® permet d'**identifier des produits éthiques et écoresponsables, à travers un autre modèle de production**. Les trois valeurs fondamentales de cette marque sont l'attachement au territoire, un environnement préservé et valorisé et l'humain au cœur de l'activité.

S'installer paysan avec la marque Valeurs Parc® accroît la visibilité de votre ferme.



## ACCOMPAGNEMENT PRIVILÉGIÉ

Le rôle principal du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est d'accompagner les différents acteurs du territoire sur les valeurs de la charte. Son pôle agriculture permet la **sensibilisation à de nouveaux modes de production et à l'innovation d'outils pour une agriculture plus respectueuse de l'humain et de l'environnement**. Contacter un chargé de mission au PNR vous permettra d'élargir votre réseau et d'être accompagné dans divers domaines de la production à la valorisation des produits.



## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est un outil collectif pour une alimentation de meilleure qualité, plus locale, plus durable. Ceci s'inscrit dans une volonté d'autonomie alimentaire du territoire et de résilience alimentaire. Les agriculteurs sont les premiers acteurs concernés. Le PAT sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un atout pour les agriculteurs car tous **les acteurs du territoire sont incités à consommer local**. Les clients ne sont donc que plus nombreux pour les agriculteurs et producteurs.

## Le saviez-vous ?

L'agriculture sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc représente

**1 513** exploitations  
**25%** du territoire

RGA 2020

# FICHE N°8 : SAVOIR OÙ J'EN SUIS DANS MON PARCOURS

La maturation d'un projet agricole est essentielle pour construire un projet viable sur le long terme. Pour savoir si vous avez suffisamment réfléchi à votre projet, posez vous les questions suivantes :



**#1** Quelles activités agricoles voulez-vous pratiquer sur votre ferme ? Envisagez-vous une activité complémentaire non agricole ? Combien serez-vous à y travailler ?

**#2** Quelle production voulez-vous vendre ? Quels produits ? Quel matériel et quels bâtiments sont nécessaires ?

**#3** Quelle est la rentabilité de votre projet ? Quel prix pour les produits proposés ? Quelle surface nécessaire pour être rentable ? Combien d'animaux en élevage (si cas échéant) pour être rentable ? Quelles sont les charges fixes et variables ?

**#4** Avez-vous suffisamment d'expérience professionnelle concernant les activités agricoles ou autres que vous souhaitez mettre en place ? Avez-vous un diplôme agricole (requis pour avoir accès à certaines aides) ?

**#5** Avez-vous une idée de la région où vous désirez vous installer ? Connaissez-vous ses avantages et ses contraintes (climat, éloignement etc.) ? Si oui, avez-vous fait une étude de marché ?

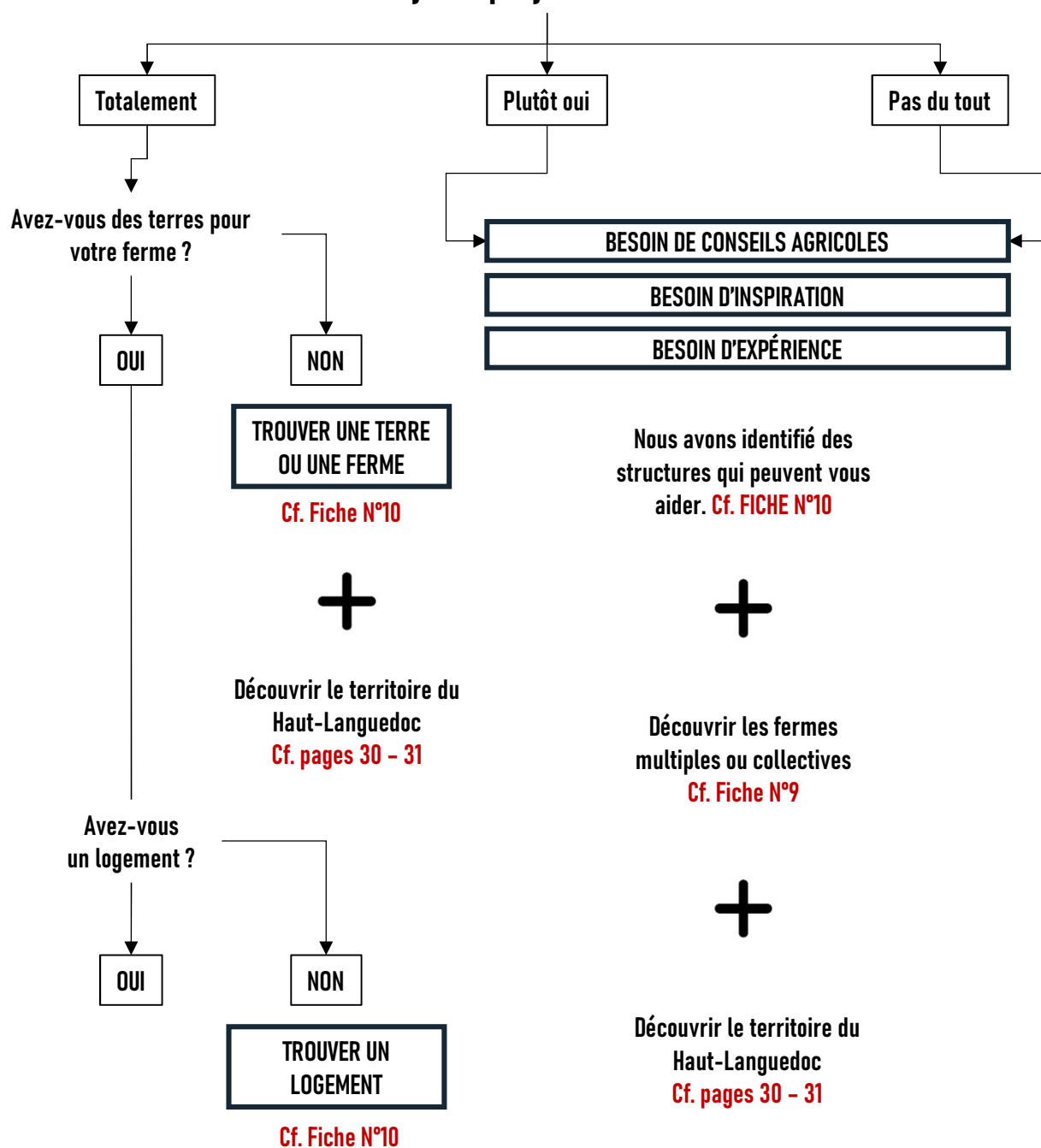
**#6** Avez-vous fait le choix du statut juridique de votre ferme ?

**#7** Savez-vous à quelles aides financières vous êtes éligible (telles que la DJA, l'ICHN, DPB etc.) ?

Si vous répondez oui à toutes ces questions, votre projet est identifié et clair. Si vous répondez partiellement à ces questions, nous vous conseillons de contacter des structures qui peuvent vous aider dans la maturation de votre projet p.38 à 41.



## Avez-vous déjà un projet clairement défini ?



Si votre projet est clairement identifié, contactez l'ADEAR ou le Point Accueil Installation (PAI) de votre département.

# FICHE N°9 : POURQUOI CHOISIR DE S'INSTALLER EN FERME MULTIPLE OU COLLECTIVE

## Les fermes multiples et collectives prônent de nombreux avantages ...

⊕ **Un accès au foncier facilité.** En effet, l'accès au foncier est souvent source de découragement car la majorité des exploitations agricoles en vente sont irreprenables. Pourquoi ? Trop chères, trop grandes, un bâti trop contraignant etc. C'est un réel frein à l'installation. En « découpant » les fermes en plusieurs petites fermes viables économiquement, ou en les transmettant à un collectif → **les capitaux de départ par individu sont moindres.**

⊕ **Créer un réseau d'entraide.** Que ce soit en ferme multiple entre voisins ou en ferme collective entre associés ou salariés, vous pouvez partager le matériel, un lieu de vente, des bâtiments agricoles etc.

⊕ **Se libérer du temps personnel.** L'agriculture ne devrait plus être synonyme de contraintes. Le réseau d'entraide peut permettre une rotation de remplacements sur les différentes fermes entre voisins (fermes multiples) ou les différentes activités entre associés ou salariés (ferme collective) → **se libérer des week-ends et des congés** comme les salariés.

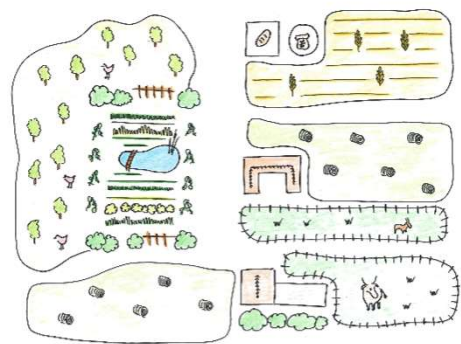
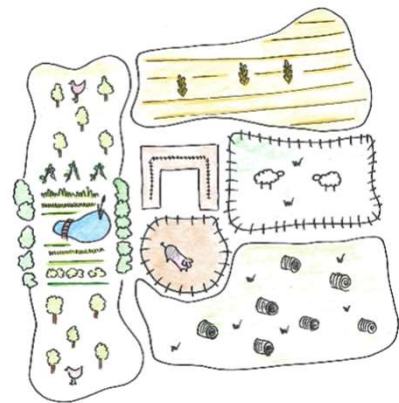
⊕ **Une synergie agroécologique** possible et recommandée. En effet, les fermes multiples et collectives permettent de rassembler plusieurs activités agricoles sur un même lieu. Faire en sorte que les co-produits des uns deviennent la ressource des autres permet d'apporter de la valeur ajoutée à votre ferme. De plus, la transformation à la ferme est essentielle pour une **viabilité économique.**

⊕ Rassembler les ventes de produits à la ferme dans un lieu de vente partagé permet de centraliser la vente, de créer un espace dédié plus visible et adapté et d'apporter **une plus grande diversité de clientèle** par une grande variété de produits vendus.

⊕ **Créer un lieu dynamique et social.** Il est possible de développer des activités touristiques ou culturelles à la ferme ou via un lieu de vente commun.

⊕ **Système inspirant** pour les futurs porteurs de projets mais aussi chaque acteur en lien avec l'agriculture.

⊕ **S'adapter à la demande.** La demande est de plus en plus tournée vers des produits locaux, respectueux de la nature et des animaux. Ce modèle de ferme permet d'y répondre.



## Quelles différences entre une ferme multiple et une ferme collective ?

### LES FERMES MULTIPLES

**= plusieurs fermes individuelles qui peuvent s'entraider**

---

Vous êtes en Entreprise Individuelle majoritairement.

---

Vous êtes propriétaire de votre ferme ou en fermage.  
Seul décideur sur votre ferme.

---

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de créer un réseau d'entraide entre voisins et partager:

- Matériel agricoles
- Bâtiments agricoles
- Certains terrains
- Un lieu de vente

+ des coups de main de temps en temps  
pour vous libérer des week-ends ou des congés

---

### LES FERMES COLLECTIVES

**= ferme collective avec entraide entre les différentes activités de la ferme**

---

Vous êtes en GAEC majoritairement. Cependant, d'autres formes sociétaires existent comme la SCIC.

---

Vous êtes associés ou salariés.  
Vous appartenez à un collectif dont les membres décident ensemble sur la ferme.

---

La ferme et les terres agricoles sont en commun. Organisation possible d'entraide entre les différentes activités agricoles de la ferme pour se libérer des week-ends et des congés.

Vente de différentes productions au sein d'une même ferme.

---



## EN ISÈRE ILS L'ONT FAIT

Anciennement dans le domaine de l'agroalimentaire en Russie, 4 amis, Anne, Sergueï, Florence et Vincent, ont fait mûrir leur rêve de s'installer paysans dans la montagne, ensemble. Après 2 ans de réflexion et de construction du projet, ils s'installent en Isère pour créer la Ferme de Sainte-Luce en 2001. Il s'agit d'un GAEC où les 4 amis sont donc associés. Chacun d'entre eux a apporté une part égale dans l'achat de la ferme, ancienne ferme laitière extensive.

20 ans après, ils sont 22 à travailler sur la ferme collective de Sainte-Luce dont 5 associés. Installés en agriculture biologique ils ont 40 vaches laitières pour la transformation fromagère. Ils vendent la viande des vaches de reformes en direct. Le petit lait de la fromagerie permet d'engraisser leurs cochons, valorisés pour la charcuterie. En plus de cela, ils possèdent une brasserie ainsi qu'une boulangerie en SAS. La farine est achetée à des producteurs locaux. Pour Vincent, **« Être solide financièrement est essentiel. Pour cela il faut augmenter la valeur ajoutée sur la ferme »**. Ils arrivent aujourd'hui à se dégager l'équivalent de 2 SMIC par associé en plus du salaire des salariés et des charges salariales.



De manière complémentaire, ils réalisent un accueil pédagogique à la ferme. Une touche touristique qui permet d'ajouter du dynamisme à la ferme.

Le collectif est un moyen de faciliter le travail à la ferme et l'humain est une activité à part entière. Depuis le début, ils sont accompagnés par une médiatrice au sein de la Chambre d'Agriculture d'Isère. Vincent constate qu' **« il y a un réel frein culturel, qui nous pousse toujours à aller vers des performances individuelles et non vers le collectif, pourtant si riche »**.

## Conseils



La construction d'un projet agricole nécessite entre 1 et 5 années selon la disponibilité des porteurs de projets dans la maturation de leur projet. **Prenez donc bien le temps de construire et penser votre projet** avant de vous lancer. **Cf. Fiche N°10** pour être aiguillé vers des structures qui pourront vous aider.

**L'humain est au cœur des fermes multiples ou collectives.** Pour mettre à profit les avantages d'un collectif ou d'un réseau d'entraide entre voisin, il faut être clair sur les attentes et rôles de chacun. Une organisation claire, un contrat clair entre les parties, et l'intervention régulière d'un médiateur semblent être des points essentiels.



## ÊTES-VOUS PLUTÔT FERME MULTIPLE OU COLLECTIVE ?

Nous vous proposons un petit questionnaire à destination des porteurs de projets afin de vous aider à vous orienter vers une ferme multiple ou collective, si vous ne savez pas quel modèle pourrait vous correspondre le mieux. Répondez à chaque question en notant si vous avez eu un rond ou un carré.

### Voulez-vous lancer votre projet professionnel d'installation agricole plutôt :

Seul



En groupe



### Pour vous, le lien social est un facteur à part entière, important à prendre en compte dans votre projet professionnel ?

Oui



Pas forcément



### Souhaitez-vous être indépendant juridiquement et prendre vos propres décisions pour votre propre ferme ?

Oui



Pas forcément



### Trouvez-vous qu'avoir des associés c'est plutôt :

Un plus



Une contrainte



### Êtes-vous plus efficace :

Seul



En groupe



Si vous avez obtenu plus de  : vous semblez plutôt fait pour un modèle de ferme collective.  
Si vous avez obtenu plus de  : vous semblez plutôt fait pour un modèle de fermes multiples.

Attention ce questionnaire a uniquement vocation à vous orienter. Il existe de nombreuses variantes entre la ferme multiple et la ferme collective qui vous conviendraient peut-être mieux. Chacun peut construire le modèle qui lui correspond.

# FICHE N°10 : QUELLES STRUCTURES POUR VOUS AIDER ?

LES CONTACTS DE CHAQUE STRUCTURE SE TROUVENT DANS L'ANNUAIRE DES STRUCTURES P.50

## Trouver une terre ou une ferme

Vous pouvez contacter la **SAFER** ou consulter les offres disponibles sur les sites de l'**ADEART** (81) et de **Terres Vivantes** (34) ou encore consulter le **Répertoire Départ Installation** proposé par les **Chambres d'Agriculture**.



**Terre de liens** propose de vous accompagner dans votre recherche de foncier et peut se porter acquéreur de fermes pour faciliter l'accès au foncier, vous proposant alors un bail rural environnemental. Cette acquisition peut concerner une installation collective ou multiple par la mise à bail de plusieurs lots pour différents paysans. Consultez leur plateforme **Objectif Terre**, qui est un annuaire des biens déjà disponibles.



### Conseil

N'hésitez pas à vous entourer de plusieurs structures pour vous accompagner dans votre projet afin de l'analyser sous des angles de vue différents et complémentaires.

## Trouver des financements

- **La Foncière Agricole d'Occitanie** est en cours de création depuis 2021. Il s'agit d'une convention entre la région Occitanie et la SAFER, qui vise à réaliser du stockage d'exploitations agricoles pour favoriser l'installation agricole. La foncière offrira aux porteurs de projets sélectionnés par dossier, un complément aux sommes prêtées par les banques. Cette somme s'élèvera à hauteur de 50 000 € maximum pour les bâtiments agricoles et 100 000 € maximum pour le foncier. Au début, l'agriculteur ne sera pas propriétaire des parts achetées par la Foncière Agricole. Ce n'est qu'au bout de quelques années, qu'il aura la possibilité de racheter ses parts. Le loyer qu'il aura versé à la Foncière Agricole ces années durant, sera déduit du prix de la vente.
- **Les aides européennes classiques** : PAC, DJA, ICHN, etc. Pour savoir si vous êtes éligible, demandez conseil à votre conseiller (ADEAR ou PAI).
- **Le Pass Installation** : Si vous n'êtes pas éligible à la DJA vous pouvez demander une aide à l'installation auprès de la Région. Votre conseiller (PAI ou ADEAR) vous accompagnera. Le montant est moins important mais les contraintes également.
- **Les campagnes de crowdfunding** : Plusieurs plateformes internet visent à créer une cagnotte pour soutenir financièrement un projet. Vous pouvez vous inscrire afin de recevoir des contributions de personnes intéressées. Des contreparties en nature sont souvent souhaitées. Les plateformes MiiMOSA ou bluebees par exemple, sont spécialisées dans les projets agricoles et alimentaires. Plus d'informations sur : <https://miimosa.com/fr> ou <https://bluebees.fr/fr/>



## Trouver un médiateur ou un conseiller social

L'entente sociale que ce soit entre voisins de fermes multiples, ou entre associés/salariés au sein d'une ferme collective, est essentielle. **La majorité des fermes multiples ou collectives font appel à un médiateur extérieur, un conseiller neutre qui permet d'améliorer les relations sociales entre chaque individu**, améliorer l'entente globale du groupe quel qu'il soit et donc veiller au bon fonctionnement de la ferme.



L'**ATAG (Association Tarnaise pour une Agriculture de Groupe)** intervient sur la communication et la médiation dans l'agriculture de groupe dans le Tarn et les départements voisins. Elle propose également des formations.



Certaines **Chambres d'Agriculture** proposent un accompagnement social au sein de l'agriculture de groupe.

## Demander des conseils à l'installation agricole

Plusieurs structures sont adaptées :

- le **réseau des ADEAR** avec ses conseillers agricoles pourront vous conseiller et vous accompagner dans votre installation. On retrouve l'**ADEART** dans le Tarn et **Terres Vivantes** dans l'Hérault.
- **Les Chambres d'Agriculture du Tarn et de l'Hérault**, et leurs **Points d'Accueil Installation**.
- **La clé des champs** est un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit rural et le droit des sociétés qui peut vous accompagner dans le choix du type de bail, de la structure juridique ou encore du choix du statut social le plus adapté à votre situation.



## Trouver un logement

1 - Contactez les **mairies** pour savoir s'il y a des logements communaux disponibles ou si elles ont connaissance de logements disponibles proposés par des particuliers.

2 - Le PNRHL a recensé l'ensemble des **plateformes et agences immobilières sur le territoire du Haut-Languedoc**. Contactez-nous pour accéder à cette liste.

3 - Pour le logement d'un collectif, si vous êtes intéressés par les habitations réversibles vous pouvez contacter l'association **Hameaux Légers** qui aide les collectifs dans la construction d'éco-villages.



## Le saviez-vous ?

Les zones agricoles, soit zones A dans le Plan Local d'Urbanisme, sont réglementées par le Code de l'Urbanisme. Seuls les exploitants agricoles peuvent construire sur une zone agricole à condition que le bâtiment en question soit essentiel à l'exploitation agricole. Construire une habitation sur une zone agricole est possible uniquement si l'activité nécessite une présence sur place indispensable. La loi montagne, valable dans certaines zones du Haut-Languedoc, interdit les logements réversibles plus de 3 mois.

## Besoin d'expérience

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Le **CEFI (Contrat Emploi Formation Installation)** est un contrat rémunéré entre un porteur de projet Hors Cadre Familial (HCF) et un futur cédant, qui permet une immersion dans le monde agricole avec une formation de la part du futur cédant, sur sa ferme. Le CEFI permet souvent de former un futur repreneur. Ce contrat dure entre 3 et 12 mois. Si vous souhaitez réaliser un CEFI contactez l'ADEAR ou la Chambre d'Agriculture de votre département.

Plus d'informations sur

- <https://www.meformerenregion.fr/formations/523022#prerequis-et-objetsifs>
- [https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/076\\_Inst-Occitanie/Documents/S\\_installer/cefi.pdf](https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/S_installer/cefi.pdf)



- Les **Contrats d'Appui Projet Entreprise (CAPE)** sont des tests agricoles réalisés soit aux sein de structures Espace Test Agricole ou chez des futurs cédants dans une optique d'installation réelle sur la ferme, si tout se passe correctement. Les CAPE ont une durée de 1 an renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans. Le numéro SIRET de la structure couveuse vous permet de gérer votre production et vos revenus de manière autonome. Contactez **RENETA** pour en savoir plus.

- Les **Espaces Tests Agricoles** sont des espaces proposés par certaines structures afin que des porteurs de projets majoritairement HCF ou Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) puissent avoir une première mise en pratique de leur projet avant l'installation. Le réseau **RENETA** est la référence à contacter si vous souhaitez vous renseigner sur les Espaces Tests Agricoles. Pour l'instant, il existe à proximité du Haut-Languedoc « TerraCoopa » dans l'Hérault et « L'Essor Maraîcher » dans le Tarn.



- Le **CAPE chez un futur cédant** est un contrat signé entre le futur cédant, le porteur de projet et une structure couveuse qui se porte garante en prêtant son N°SIRET (TerraCoopa et L'Essor Maraîcher peuvent remplir ce rôle). On parle également d'Espaces Tests Agricoles temporaires ou archipels.

- Le **WOOFING** vous permet d'acquérir de l'expérience agricole en étant bénévole dans une ferme. Vous êtes nourri et logé en échange de travaux sur la ferme.

Plus d'informations sur : <https://wwoof.fr/>



- Des **stages, des travaux saisonniers ou des CDD** peuvent être proposés par des fermes vous permettant d'être rémunéré tout en acquérant de l'expérience agricole.



## Demander des conseils de gestion

**InterAFOCG (Inter Association de Formation collective à la Gestion)** est un réseau regroupant 27 associations qui accompagnent les agriculteurs dans la gestion de leur ferme. Ce sont des agriculteurs qui pilotent les associations locales. Des formateurs animent chacune d'entre elles réparties dans 52 départements.



## Se renseigner sur la Transmission Installation Multiple ou Collective

- **L'ADEART (81) et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc** travaillent ensemble depuis 2021 pour favoriser la Transmission Installation Multiple et Collective sur le territoire du Haut-Languedoc.
- **L'ADDEAR de l'Aveyron** propose aux futurs cédants qu'elle accompagne des scénarios collectifs ou multiples.
- Le **réseau inPACT** regroupe des associations d'agriculteurs qui ont des valeurs en commun. Il a publié un livret sur la restructuration des fermes de manière multiple ou collective, intitulé « Des idées pour transmettre : Et si on restructurait les fermes ? », disponible sur internet.



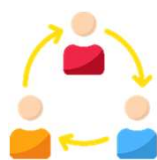
## Chercher des sources d'inspiration

Il existe une multitude d'autres structures ayant vocation à innover, réfléchir sur des sujets sociétaux, ruraux ou donner de l'inspiration pour des futurs porteurs de projets. Dans l'annuaire p.51 vous trouverez certaines des structures remplissant ce rôle. A vous de trouver celle qui vous convient.



# FICHE N°11 : L'ENTRAIDE EN FERMES MULTIPLES

Travailler en collectif ne signifie pas nécessairement de s'installer en collectif. C'est d'ailleurs le principe des fermes multiples. Vous pouvez avoir chacun votre exploitation agricole mais créer un réseau d'entraide quel qu'il soit.



## Que partager ?

Presque tout peut se partager : le matériel agricole, des terrains, le temps, le savoir-faire, des bâtiments comme un lieu de vente etc. A vous de trouver ce que vous voulez partager et comment vous voulez le partager. Contacter la Chambre d'Agriculture, « la clé des champs » ou l'ATAG pour en savoir plus sur les statuts juridiques possibles.

## Quels formats ?

→ **CUMA** : Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole sont des sociétés coopératives agricoles sans but lucratif qui permettent de mettre en commun du matériel agricole entre différentes personnes adhérentes à la CUMA.

Pour être sociétaire au sein d'une CUMA, il suffit d'être une personne physique ou morale, d'avoir des intérêts agricoles, d'appartenir à la circonscription géographique de la société et de payer sa part de la société. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site [cuma.fr](http://cuma.fr)

→ **SAS & SCIC** : Il existe d'autres types de sociétés telles que les SAS ou les SCIC.

→ **Les Sociétés par Action Simplifiée (SAS)** sont souvent utilisées pour les paysans boulangers par exemple, elles permettent d'exercer une activité agricole tout en ayant une activité commerciale. Certains l'utilisent en complément à une structure juridique agricole déjà existante.

→ **Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** sont des sociétés regroupant des personnes morales ou physiques qu'ils soient agriculteurs, élus locaux, ou artisans. Comme pour toute société, devenir sociétaire implique de payer une partie des parts de la société. Ce format permet d'expérimenter des modèles innovants pour la coopération agricole. Une SCIC peut par exemple acheter des terres agricoles pour y installer des agriculteurs sous une organisation collective ou multiple mais toujours coopérative.

## D'autres formats

- **GIE** : Un Groupement d'Intérêt Economique regroupe à minima deux personnes physiques ou morales. Ce statut n'est pas forcément agricole, il peut donc être combiné avec d'autres activités.

Dans le cas agricole, les différents membres devront avoir leur propre exploitation agricole avec un statut juridique propre. Le GIE n'est donc que le prolongement des activités agricoles. Il permet la mise en commun de certaines activités : matériel, place de marché, études de marché etc. Les avantages sont que la création d'un GIE est peu coûteuse et qu'il est possible de créer des bénéfices au sein du groupement contrairement à une association par exemple. En revanche, les bénéfices ne seront pas pour le groupement à proprement dit mais pour chacune des exploitations agricoles membres du GIE.

- **Association Loi 1901** : Elles permettent de rassembler des personnes morales ou physiques autour d'un intérêt commun. Elles restent peu utilisées dans le monde agricole puisqu'il est impossible de faire des bénéfices pour les membres de l'association. En revanche, elle peut être utilisée comme un groupe d'échange, de partage d'expérience, de formations, de gestion des conflits au sein d'un groupe etc.

- **Réseau d'entraide non contractuel** : Un réseau d'entraide n'est pas obligatoirement encadré par une structure juridique ou par des contrats écrits entre les parties concernées. Le réseau d'entraide est régi par le code rural. Le partage peut se faire lorsqu'il est possible de prouver qu'il y a eu un partage et qu'il y a réciprocité dans l'entraide. Cela peut être, par exemple, de faire des commandes groupées, de partager des terrains agricoles, de réaliser des remplacements pour se libérer du temps de travail, réaliser des ventes partagées etc. Ceci dit, il est tout de même préférable de clarifier les termes de cette entraide pour éviter tout conflit.

# FICHE N°12 : PLATEFORMES, RENCONTRES & FORMATIONS

## Les Plateformes :

### RDI

Le Répertoire Départ Installation est une plateforme de recensement des annonces de vente d'exploitations agricoles sur le territoire français. Ce répertoire est tenu par la Chambre d'Agriculture. Vous pouvez donc vous rendre sur le site dédié au RDI : <https://www.repertoireinstallation.com/> Cette plateforme permet bien sûr aux futurs cédants de proposer leur exploitation agricole à la vente.

### Les annonces des ADEAR

Ce répertoire recense les petites annonces en agriculture paysanne sur le territoire français, concernant l'installation et la transmission. Ce répertoire national est disponible sur : <https://www.agriculturepaysanne.org/annonces/>. Il propose également des offres d'emplois dans le milieu agricole paysan.

Vous pouvez également vous rendre sur le site de l'ADEAR de votre département pour retrouver les annonces locales. Par exemple pour l'Aveyron et le Tarn : [https://framacarte.org/fr/map/la-carte-info-de-laddear-12\\_61417#10/43.7091/2.3167](https://framacarte.org/fr/map/la-carte-info-de-laddear-12_61417#10/43.7091/2.3167) Cette plateforme permet aux futurs cédants de proposer leur ferme à la vente, location, etc. Pour ajouter votre annonce, contactez l'ADEAR de votre département.

### Objectif Terre

Il s'agit d'une plateforme de recensement des fermes que Terre de liens propose en fermage. De même, cette plateforme permet aux futurs cédants de proposer leur exploitation agricole à la vente à Terre de liens qui la recensera sur la plateforme Objectif Terre pour la mettre à disposition, en fermage, à d'éventuels porteurs de projets. Consultez la plateforme : <https://www.objectif-terres.org/>



## Les Rencontres & Formations :

**Le Café Paysan** est un temps d'échange convivial organisé par le réseau des ADEAR soit l'**ADEART** dans le Tarn et **Terres Vivantes** dans l'Hérault sur des thématiques abordant l'agriculture paysanne sous tous ses angles. On retrouve notamment les Cafés Installation ou Cafés Transmission.

**Des réunions d'échanges** peuvent être proposées par **le réseau ADEAR, Terre de liens, le réseau des CIVAM, les Chambres d'Agriculture** mais aussi par **le réseau inPACT, le réseau RELIER** et toutes les structures susceptibles d'être en lien avec l'agriculture. Consultez leurs sites internet régulièrement pour connaître les dates. Cf. Annuaire des structures p51.

**Des formations** proposées par :

- **Les chambres d'Agriculture**
- **L'ATAG**
- Le réseau des ADEAR soit l'**ADEART** (81) et **Terres Vivantes** (34).
- Le **réseau CIVAM**
- Le **réseau inPACT** référence des formations données par d'autres structures.





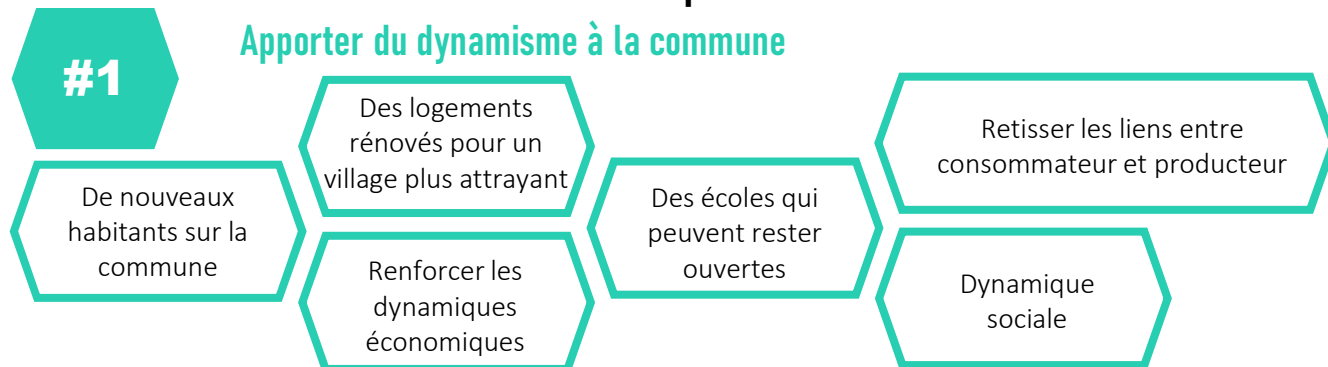
© PNR du HL

## VOUS ÊTES UN ÉLU

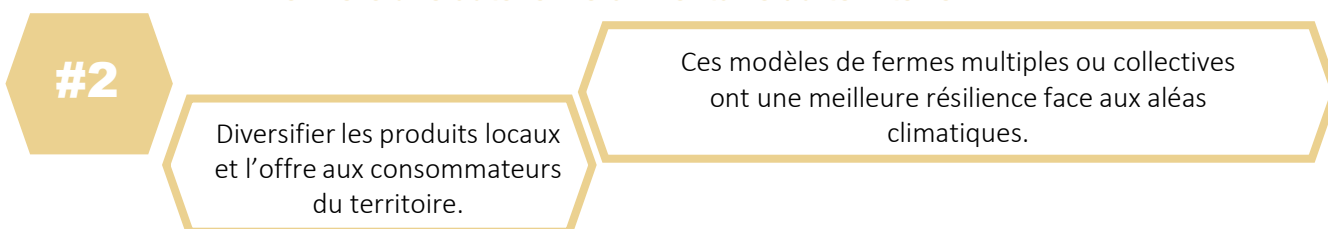
L' élu local est un **acteur crucial**.  
Même s'il ne peut pas convaincre tous les agriculteurs de son territoire à avoir recours à la Transmission Installation Multiple ou Collective, ses choix politiques peuvent orienter les activités, le dynamisme et l'attractivité du territoire.

# FICHE N°13 : POURQUOI ET COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE LOCALE

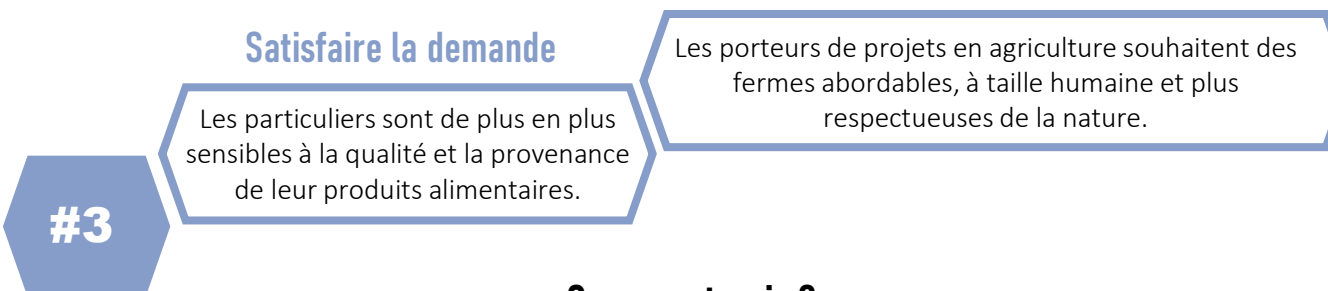
## Pourquoi ?



## Aller vers une autonomie alimentaire du territoire



## Satisfaire la demande



## Comment agir ?

→ **Réaliser du portage de fermes sur votre commune.** Il s'agit d'acheter des terrains agricoles ou des fermes en vente, de stocker ces biens puis de trouver des porteurs de projets ayant un projet de fermes multiples, de fermes collectives ou des fermes à taille humaine et respectueuse de la nature, pour les y installer. Vous avez le choix de vendre ces biens ou de les proposer en fermage.



*En cas de vente :* attention à ce qu'il n'y ait pas de spéculation sur les biens si l'agriculteur devenu propriétaire souhaite revendre. Pour cela, contactez la SAFER. Le fait de faire passer le bail par la SAFER permet de mettre en place un cahier des charges, qui notamment peut empêcher le nouveau propriétaire à spéculer.

→ **Mettre à disposition des logements communaux pour les agriculteurs.**

→ **Construire ou rénover un lieu de vente pour les producteurs locaux.** Ce lieu pourrait également servir de lieu pour organiser des événements culturels et/ou des rencontres. Il s'agit d'apporter un point de dynamisme dans la commune où les habitants peuvent se retrouver.

→ **Réaliser de l'animation foncière :** c'est protéger votre foncier agricole, rechercher les biens non ou sous-utilisés, constituer une entité viable à l'installation agricole, etc.

→ **Contactez la SAFER, ou Terre de liens** si vous avez connaissance qu'une exploitation agricole va bientôt se vendre sur votre commune afin qu'ils puissent essayer de convaincre le futur cédant de leur vendre. Ces structures peuvent réaliser du portage de fermes si votre commune n'en a pas les moyens. Avec Terre de liens, vous pouvez être sûr que la ferme respectera l'environnement, l'humain et la santé des consommateurs par des produits de qualité.

→ **Sensibiliser sur la Transmission Installation Multiple ou Collective et diffuser l'information.**



Pour plus de détails sur les outils que vous pouvez mettre en place afin d'agir sur le foncier agricole de votre commune ou communauté de commune, le PNRHL a créé des fiches spécifiques. Contactez-nous pour obtenir ces fiches gratuitement.



## DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES ILS L'ONT FAIT



Maurice Dubarry a été maire d'Aulon de 1977 à 2008. Cette petite commune perchée en vallée d'Aure, dans les Hautes-Pyrénées, a dû, comme les autres communes de la vallée, faire face à une désertification impressionnante. La cause ? La renommée des stations de ski avoisinantes qui monopolise les emplois et le dynamisme du territoire. Résultat, beaucoup s'en vont et la vallée ne vit que quelques mois par an. **Le dynamisme apporté par le tourisme d'hiver ne suffit pas à faire vivre les habitants à l'année causant notamment une déprise agricole importante.**

Choqué face à l'ampleur que prenait la mort de la vallée, Maurice Dubarry décida qu'il était urgent de rapporter du dynamisme sur la commune d'Aulon. En 1980, il décida de construire des fermes sur des terrains communaux. Le coût fût important avec un investissement de 2,4 millions de francs (majoritairement financé par des subventions), mais nécessaire. La commune a ensuite lancé un appel d'offre pour trouver des porteurs de projets novateurs. En 1983, un couple arrive sur la commune pour produire la tomme des Pyrénées à partir de lait de brebis. Peu de temps après arrive une productrice de laine de chèvre angora. Ces deux activités agricoles persistent encore aujourd'hui et ont pu ramener un réel dynamisme dans la vallée. « *Quand on regarde les communes voisines, elles sont mortes, il n'y a plus d'agricultures, seulement des résidences secondaires louées pour la saison touristique des sports d'hiver* » - Maurice Dubarry. **Ces agriculteurs sont en fermage auprès de la mairie et non propriétaires. Cela permet à la commune d'être sûre que ces terrains et bâtiments resteront agricoles et de toujours pouvoir sélectionner les porteurs de projets sur ces fermes.** Par la même occasion, cette entrée d'argent permet d'amortir petit à petit les investissements réalisés.

L'accueil pédagogique réalisé dans chacune de ces fermes a permis d'attirer des touristes. La vente à la ferme en plus des marchés locaux permet aux habitants d'acheter les produits dans la vallée ou mieux dans la commune même, mais également de satisfaire des touristes curieux de s'approvisionner localement.

# FICHE N°14 : POURQUOI ET COMMENT AGIR EN TANT QU'ÉLU DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL ?

## Pourquoi ?

**#1 Lutter contre la déprise agricole.** Comme partout en France, la déprise agricole touche fortement la région Occitanie qui possède un taux de renouvellement des exploitations agricoles de 60%, inférieur donc au taux national de 64%. Il devient urgent de trouver des solutions pour favoriser l'installation agricole sur le territoire. En 2010, en Occitanie, plus de 60% des chefs d'exploitations agricoles avaient plus de 50 ans. 10 ans après, le départ à la retraite en masse des agriculteurs est imminent, il est temps d'agir.

**#2 Redynamiser le secteur agricole et les campagnes.** Désertification des campagnes, faillite des commerces, des producteurs, voilà contre quoi luttent les campagnes depuis plusieurs années. Installer des jeunes agriculteurs sur le territoire permet de faire revivre certains territoires laissés à l'abandon : rénovation des bâtiments, des logements, réouverture des écoles, réouverture des commerces, création d'événements, de lieux de rencontres et à terme rendre les territoires ruraux plus attrayantes.

**#3 Contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire.** Les fermes multiples ou collectives permettent d'apporter une diversification des activités agricoles. Cela permet à la population d'avoir une plus grande diversité de produits locaux.

**#4 Faire face aux aléas climatiques.** Une pluralité des activités agricoles permet d'avoir d'autres sources de revenus en cas de dégâts climatiques sur l'une d'entre elles. Les dégâts causés par le gel en 2021 et endommageant 80% des vignes et arbres fruitiers en Languedoc-Roussillon nous ont montré que le système agricole doit se tourner vers une pluralité d'activités agricoles voire une multifonctionnalité des fermes.

**#5 Favoriser l'économie locale.** Installer des jeunes agriculteurs sur le territoire avec un projet de fermes à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, ayant en plus une volonté de vente directe ou en circuit court permet de répondre à la demande des particuliers d'acheter des produits éthiques de meilleure qualité. Cela permet donc de favoriser des échanges monétaires locaux et de favoriser une entrée de trésorerie sur le territoire.

## Comment agir ?

Mettre en place des **outils pour favoriser l'installation agricole.**

**Favoriser les fermes multiples ou collectives, à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien être animal lors de la sélection des porteurs de projets à la Foncière Agricole d'Occitanie.**

**Moderniser la vision actuelle de l'agriculture** pour aller vers des modèles qui correspondent davantage à la demande des porteurs de projets : agriculture paysanne, à taille humaine, respectueuse de l'environnement.

**Diffuser et sensibiliser sur la Transmission Installation Multiple ou Collective.**





© AMAP Mérygnac

## VOUS ÊTES UN PARTICULIER

En tant que consommateur, habitant, propriétaire vous avez également votre rôle à jouer.

**Vos choix du quotidien influencent le territoire.**

# FICHE N°15 : POURQUOI ET COMMENT FAVORISER LES FERMES MULTIPLES ET COLLECTIVES ?

## Pourquoi ?

**#1 Consommer des produits de meilleure qualité, pour votre santé et pour l'environnement** avec une agriculture plus respectueuse de la nature, des animaux et de votre santé (Agriculture biologique, Zéro Pesticide, Agroécologie, Nature et Progrès etc.).

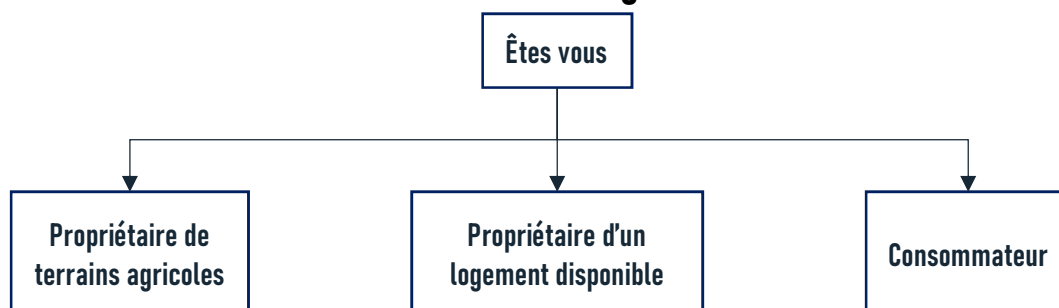
**#2 Contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire du Haut-Languedoc** c'est être plus résilient face aux crises mondiales. Le territoire compte en majorité des élevages et de la viticulture mais peu de maraîchers et arboriculteurs.

**#4 Favoriser l'économie locale** via les producteurs locaux plutôt qu'à des multinationales qui créent une concurrence imbattable et à terme l'abandon des territoires agricoles.

**#3 Contribuer au dynamisme du territoire.** De nouveaux agriculteurs installés, c'est des logements rénovés, des commerces qui rouvrent, des écoles qui restent ouvertes, plus de produits sur les marchés, plus d'événements, donc un territoire plus agréable à vivre.

**#5 Conserver le patrimoine du Haut-Languedoc.** En effet, depuis toujours le Haut-Languedoc situé majoritairement en zone de montagne, a été façonné par l'agriculture.

## Comment agir ?



Vous pouvez mettre à disposition vos parcelles agricoles en vente, en fermage (location), contre biens en nature ou gratuitement, pour des agriculteurs ou porteurs de projets en agriculture qui souhaiteraient s'installer.

- Contactez votre mairie
- Contactez l'ADEAR de votre département ou la Chambre d'Agriculture
- Contactez le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, pôle agriculture
- Contactez la SAFER

Vous pouvez mettre à disposition (vente, location ou biens en nature) vos logements disponibles pour les agriculteurs qui ne trouvent pas de logements proches de leur ferme : une vieille bâtisse à rénover, une maison, un appartement, une dépendance etc.

- Contactez votre mairie
- Contactez le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, pôle agriculture

Achetez local aux producteurs du territoire, sur les marchés, à la ferme, dans des points de vente dédiés.

- Contactez le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, pôle alimentation
- Rendez-vous sur le site [cliketik.fr](http://cliketik.fr) qui référence les producteurs locaux, les points de vente et les marchés du territoire.



# L'ANNUAIRE DES STRUCTURES CLÉS

## Les structures incontournables

### A



**L'ADEART -**

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Tarn est une structure d'accompagnement des agriculteurs paysans du Tarn notamment lors de la transmission et installation. Elle propose également des formations & cafés paysans.

☎ 05 63 51 03 70

✉ adeart.tarn@free.fr

🏠 Maison des association Place du 1<sup>er</sup> Mai 81100 CASTRES

### C

**La Chambre d'Agriculture de l'Hérault -**



La Chambre d'Agriculture de l'Hérault est une structure qui accompagne les agriculteurs de l'Hérault notamment avec des Points Accueil Installation & Transmission (PAI & PAT).

☎ 04 67 20 88 00

✉ contact@herault.chambagri.fr

🏠 Mas de Saporta 34875 LATTES

**La Chambre d'Agriculture du Tarn -**



La Chambre d'Agriculture du Tarn est une structure qui accompagne les agriculteurs du Tarn notamment avec des Points Accueil Installation & Transmission (PAI & PAT).

☎ 05 63 48 83 83

✉ accueil@tarn.chambagri.fr

🏠 96 rue des agriculteurs 81000 ALBI

### T

**Terres Vivantes -**



L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Hérault se dénomme Terres Vivantes. Il s'agit d'une structure d'accompagnement des agriculteurs paysans de l'Hérault notamment lors de la transmission et installation. Elle propose également des formations & cafés paysans.

☎ 04 67 96 41 05

✉ contact.terresvivantes.34@gmail.com

🏠 6, rue Filandière 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

**Autre -**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

☎ .....

✉ .....

🏠 .....

**Autre -**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

☎ .....

✉ .....

🏠 .....

## Les autres structures d'accompagnement & sources d'inspiration

### A

**L'ATAG -**



L'Association Tarnaise pour une Agriculture de Groupe est une structure d'accompagnement social des agriculteurs travaillant à plusieurs. Elle propose de l'accompagnement, de la médiation et des formations.

☎ 05 63 48 83 75

✉ association.atag@gmail.com

🏠 96 rue des agriculteurs 81000 ALBI

### C

**CIVAM -**



Le réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural met en lien les agriculteurs, les ruraux et la société civile pour aller ensemble vers une agriculture plus respectueuse de l'humain et de l'environnement sur le territoire.

☎ 04 67 06 23 40

✉ contact@civam-occitanie.fr

🏠 Mas de Saporta 34875 LATTES

**La Clé des champs -**



La clé des champs est un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit rural et le droit des sociétés. Ils peuvent vous accompagner de l'installation à la transmission comprise, sur des questions juridiques.

☎ 05 63 47 65 49

✉ contact@laclefdeschamps-avocats.com

🏠 62 rue des Agriculteurs, 81000 ALBI

## E

### L'Essor Maraîcher -



Espace Test Agricole situé à Gaillac. Il permet également de réaliser des Contrats d'Appuis au Projet d'Entreprise (CAPE) offrant la possibilité aux porteurs de projets de tester leur projet et aux agriculteurs de tester l'agriculture en collectif ou tester une transmission.

☎ 06 26 42 16 61 – 09 80 78 12 93

✉ [couveuse.maraichage@ted.fr](mailto:couveuse.maraichage@ted.fr)

🏠 1200 route de Viars 81600 GAILLAC

## H

### Hameaux Légers -



L'association Hameaux Légers aide les collectifs à trouver des logements réversibles comme solution temporaire ou définitive face aux difficultés de trouver un logement. Elle aide également les collectivités à repeupler leur commune.

✉ [urbanisme@hameaux-légers.org](mailto:urbanisme@hameaux-légers.org)

## I

### InPACT Occitanie -



Le réseau Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale d'Occitanie rassemble plusieurs structures qui accompagnent les paysans en Occitanie sur leur projet, leur installation, leur transmission. Par des réflexions et des formations notamment.

✉ [contact@inpact-occitanie.org](mailto:contact@inpact-occitanie.org)

🏠 Mas de saporta 34875 LATTES

## N

### interAFOCG -



Inter Association de la Formation Collective à la Gestion est un réseau national qui regroupe plusieurs structures qui accompagnent les paysans sur les questions de gestion, de la comptabilité et des démarches administratives.

☎ 01 40 09 10 18

✉ [interafocg@interafocg.fr](mailto:interafocg@interafocg.fr)

🏠 26 rue Beaubourg 75003 PARIS

### Néo Agri -



L'association Néo Agri a pour but de changer positivement l'image du métier de paysan et de mettre en relation des porteurs de projets et des paysans déjà installés. Elle sensibilise, inspire et accompagne les futurs porteurs de projets vers le métier de paysan.

✉ [contact@neo-agri.org](mailto:contact@neo-agri.org)

## P

### Le PNR du Haut-Languedoc -



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc sensibilise, accompagne et met en relation les acteurs de son territoire pour favoriser la Transmission Installation Multiple ou Collective et maintenir les activités agricoles sur le Haut-Languedoc.

☎ 04 67 97 38 73

✉ [agriculture@parc-haut-languedoc.fr](mailto:agriculture@parc-haut-languedoc.fr)

🏠 Place du Foirail 34220 ST-PONS DE THOMIERES

## R

### relier -



Le réseau relier est un réseau audois qui met en relation diverses structures et particuliers désirant réfléchir sur l'aménagement du rural et les activités innovantes qui peuvent y être développées. Depuis 2015, relier a initié un projet sur l'agriruralité.

☎ 05 65 49 58 67

✉ Formulaire de contact : <http://reseau-relier.org/Contact>

🏠 1 rue Michelet 12400 ST AFFRIQUE

### RENETA -



Le Réseau National des Espaces Tests Agricoles promeut les Espaces Tests Agricoles, oriente les porteurs de projets désirant tester leur projet agricole et les agriculteurs désirant devenir un archipel d'Espace Test Agricole.

☎ 04 67 06 23 66 – 06 78 58 45 58

✉ [contact@reneta.fr](mailto:contact@reneta.fr)

🏠 Mas du Saporta 34875 LATTES

## S

### La SAFER -



La SAFER est une structure de gestion de foncier agricole désireuse de préserver les terres agricoles. Elle propose différents baux permettant de conserver les terres en zone agricole. Les préoccupations environnementales complètent leur champ d'action.

☎ 09 70 10 20 30

✉ [service-accueil@safer-occitanie.fr](mailto:service-accueil@safer-occitanie.fr)

🏠 10 chemin de la Lacade 31321 Castanet-Tolosan

# T



TerraCoopa est une coopérative qui joue le rôle d'Espace Test Agricole afin d'accueillir des porteurs de projet en agriculture, paysagisme, environnement sur leur site afin qu'ils testent leur projet.

☎ 04 34 76 05 00

✉ [contact@terracoop.com](mailto:contact@terracoop.com)

🏠 710 rue Favre de St Castor 34080 MONTPELLIER

## Terre de liens -



Terre de liens possède une foncière, une association et une fondation. Terre de liens achète des exploitations agricoles définitivement pour qu'elles restent en usage agricole, puis y installe des porteurs de projets qui souhaitent devenir paysan.

☎ 09 70 20 31 18

✉ [lr@terredeliens.org](mailto:lr@terredeliens.org)

🏠 25 rue Croix Haute 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

# W



Le WWOOFing permet à chaque individu de s'immerger dans une ferme de France. En échange de travaux sur la ferme vous êtes nourri, logé. Cela permet une réelle immersion dans le monde agricole. Cela permet également de développer vos compétences agricoles au besoin.

🏠 Annonces sur : <https://wwof.fr/>

## Rajoutez vos propres contacts

### Autre -

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

☎ .....  
✉ .....  
🏠 .....

### Autre -

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

☎ .....  
✉ .....  
🏠 .....

### Autre -

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

☎ .....  
✉ .....  
🏠 .....

## Les structures financières

# D

### Le département de l'Hérault -



Le département de l'Hérault se mobilise pour l'agriculture et propose notamment de financer la recherches de ressources en eau dans le département pour subvenir aux besoins de l'agriculture face aux changements climatiques, via les ASA.

☎ 04 67 67 67 67

✉ Formulaire de contact : <https://herault.fr/266-contact.htm>

🏠 1977 avenue des moulins 34087 MONTPELLIER

### Le département du Tarn -



Le département du Tarn est un territoire majoritairement agricole. Faire face au développement des zones rurales de ce territoire est une priorité. Demandez à votre département s'il existe des financements pouvant vous aider dans votre projet.

☎ 05 63 45 64 64

✉ Formulaire de contact : <https://www.tarn.fr/contacter-les-services-du-departement>

🏠 Hôtel du département 81013 ALBI

# R

### La région Occitanie -



La Région Occitanie est en train de mettre en place une Foncière Agricole pour aider financièrement les porteurs de projets agricole à s'installer sur le territoire. L'objectif étant de favoriser l'installation et de lutter contre la déprise agricole.

✉ Formulaire de contact : <https://www.laregion.fr/>

🏠 Hôtel de région 31406 TOULOUSE ou Hôtel de région 34064 MONTPELLIER

## RÉFÉRENCES

**Chambre d'Agriculture de l'Occitanie.** (Juillet 2021). Le CEFI Contrat Emploi Formation Installation. [En ligne]. Disponible sur : [https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/076\\_Inst-Occitanie/Documents/S\\_installer/cefi.pdf](https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/S_installer/cefi.pdf) (Consulté le 28 mai).

**FranceAgriMer.** (2021). Aide à la restructuration et reconversion du vignoble campagne 2019/2020. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Organisation-commune-de-marche-et-aides-communautaires/OCM-vitivinicole/Restructuration2/Aide-a-la-restructuration-et-reconversion-du-vignoble-campagne-2019-2020> (Consulté le 19 mai 2021).

**Le Monde – Jean-Jacques ROLLAT.** (29 août 1996). Les habitants d'Aulon contre la mort de leur village montagnard. [En ligne]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/08/29/les-habitants-d-aulon-contre-la-mort-de-leur-village-montagnard\\_3724233\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/08/29/les-habitants-d-aulon-contre-la-mort-de-leur-village-montagnard_3724233_1819218.html) (Consulté le 9 Juin 2021).

**PNRHL.** [En ligne]. Disponible sur : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/> (Consulté le 11 août 2021).

**Région Occitanie.** (2021). 6.1.1 PDR MP - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA). [En ligne]. Disponible sur : <https://www.europe-en-occitanie.eu/6-1-1-Aide-a-l-installation-des-jeunes-agriculteurs-DJA> (Consulté le 11 août 2021).

**RENETA.** (2019). Essor Maraîcher. [En ligne]. Disponible sur : <https://reneta.fr/Essor-Maraicher> (Consulté le 5 août).

**RGA.** (2020).

**Romain Gouraud.** (2020). L'installation au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc: le défi de la territorialisation. 87 pages.

**TerraCoopa.** (2020). Agriculteur, paysagiste, bureau d'études : je crée mon activité en coopérative ! [En ligne]. Disponible sur : <https://www.terracoopa.net/> (Consulté le 11 août 2021).

**Terre de liens.** (2021). La ferme du Canalet. [En ligne]. Disponible sur : <https://terredeliens.org/la-ferme-du-canalet.html> (Consulté le 11 août 2021).

Icons made by Freepik, Vectors Market, prosymbols, Becris, Payunkead, icon jam, smashicons, pixel perfect, mynamepong, Zlatko Najdenovski and iconixar from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

## PERSONNES RESSOURCES

Plaquette réalisée par **Elora DUTRANOIS** – Chargée de mission agroécologie – Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Avec l'appui de :

**Marie-Julie PARAYRE** – Chargée de mission agriculture & gestion des espaces – Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Michel CASTAN** – Agriculteur, maire de la Commune du Rialet et élu au Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Alexandre CALVIÈRE** – ADEART 81

**Erwin DARTAGNES** – ADDEAR 12

**Chantal TRESSERRA** – ATAG 81

**Aude CAILLAT** – Chambre d'Agriculture de l'Hérault

**Sylvie GYNISTRY-TEULON** – Chambre d'Agriculture de l'Hérault

**Christine VAYSSE** – Chambre d'Agriculture du Tarn

**Christian BRUN** – SAFER Occitanie

**Gérard GUERIN** – Membre du CSP du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

**Murray NELSON** – Terre de liens

**Lucie CHAPURLAT** – Terre de liens

**Jean-Baptiste CAVALIER** – RENETA

**Iris GUILLAUMOT** – RENETA

**Vincent ROZE** – Ferme de Sainte-Luce

**Thomas GIBERT** – Ferme de la Tournerie

**Christine BOUTIE** – Avocate à « la clé des champs »

**Angeline BROUST** – Hameaux légers

**Rafaël JOURJON** – RELIER

Ce guide,  
a pour but de donner des outils à  
chaque acteur concerné, pour  
favoriser la Transmission Installation  
Multiple ou Collective des fermes sur  
le territoire du  
Haut-Languedoc.



**PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANQUEDOC**  
1 place du Foirail – BP 9 – 34 220 Saint-Pons-de-Thomières  
☎ 04 67 97 38 22 – [accueil@parc-haut-languedoc.fr](mailto:accueil@parc-haut-languedoc.fr)  
[www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr)

Avec le soutien de :



Rédaction & Graphisme :  
Elora DUTRANOIS - 2021